

Lutte contre la pauvreté et allégement de la dette des pays à faible revenu

La réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu reste l'un des défis les plus redoutables de notre époque. On constate un accord sans précédent de la communauté internationale sur les mesures à prendre : établir un nouveau partenariat de coopération entre les pays à faible revenu et la communauté des donateurs, avec pour principe de base l'obligation de se rendre mutuellement des comptes, et notamment accroître l'aide aux pays qui donnent la preuve de leur adhésion vigoureuse aux réformes, et assurer une répartition plus équitable des fruits de la mondialisation. Le FMI a joué un rôle clé dans l'effort général et il a engagé de nombreuses activités au cours de l'année écoulée afin de renforcer son soutien aux politiques de réforme et de développement des pays à faible revenu.

Le contexte économique mondial et le soutien du FMI aux pays à faible revenu

À mesure que l'année s'avance, il devenait manifeste que le ralentissement économique observé dans les pays industrialisés affectait de nombreux pays en développement, notamment les pays à faible revenu (ceux qui pourraient bénéficier d'un soutien au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — la FRPC — et de crédits de l'Association internationale de développement). À la suite des attentats du 11 septembre, qui ont accentué le ralentissement, le FMI s'est employé avec les pays à faible revenu à déterminer l'impact de la conjoncture sur les besoins de financement extérieur et les mesures à prendre. Le ralentissement économique mondial a touché principalement les pays à faible revenu en raison du recul des cours de produits de base autres que les combustibles et de la chute des recettes tirées des voyages et du tourisme. La baisse des prix du pétrole a toutefois contribué à amortir l'impact sur les pays importateurs de pétrole, comme l'ont fait de fermes orientations de la politique économique. Parmi ces pays, les pays d'Afrique subsaharienne dont les politiques étaient généralement bien orientées sont parvenus en 2001 à obtenir une progression du PIB par habitant sensiblement plus forte que celle de l'ensemble de la région.

De premières analyses et consultations ont montré que l'impact sur les besoins de financement extérieur de nombreux pays à faible revenu était négatif mais supportable et les services du FMI ont continué à suivre la situation grâce aux consultations en cours, y compris, fin 2001, avec les pouvoirs publics de plus de cinquante pays à faible revenu. La réaction à l'accroissement des besoins a consisté en une combinaison d'ajustement des politiques économiques et d'accroissement des financements d'origine extérieure, dont une légère augmentation de la FRPC. Pour 2002 et 2003, on estime que les perspectives des pays en développement dépendront beaucoup de l'ampleur de la reprise dans les pays industrialisés, de l'évolution des cours des produits de base — notamment du pétrole — et de la poursuite de politiques économiques saines. Dans ce contexte incertain, les financements concessionnels fournis par la communauté des donateurs et les institutions financières internationales, en particulier aux pays qui mènent de bonnes politiques, représenteraient un filet de sécurité important. Le Directeur général du FMI a souligné que l'institution était prête à apporter son concours si des besoins de financement supplémentaires apparaissaient en 2002.

Sur l'ensemble de 2001, le FMI a engagé 2,7 milliards de dollars de nouvelles ressources d'emprunt de la FRPC, chiffre record tenant en partie à l'approbation d'un petit nombre d'accords d'un montant élevé. Selon les projections, les nouveaux engagements pourraient atteindre 2 milliards de dollars en 2002. Si les nouveaux engagements se maintenaient à un niveau élevé par la suite, il serait nécessaire d'envisager de mobiliser de nouvelles ressources pour les prêts et bonifications au titre de la FRPC. En ce qui concerne la bonification de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, le FMI s'est félicité des contributions annoncées (au 15 avril 2002) par la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse, qui suffisaient pour financer les utilisations en cours et la plupart des utilisations prévues de la facilité (voir chapitre 6).

Encadré 5.1

Objectifs de développement pour le Millénaire

La totalité des 189 États membres des Nations Unies se sont engagés à réaliser, d'ici à 2015, les objectifs de développement pour le Millénaire¹, à savoir :

- *Réduire l'extrême pauvreté et la faim* : réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour; réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.
- *Assurer l'éducation primaire pour tous* : donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
- *Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.
- *Réduire la mortalité infantile* : réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.
- *Améliorer la santé maternelle* : réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.
- *Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies* : stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle.
- *Assurer un environnement durable* : intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales; réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable; améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020.
- *Mettre en place un partenariat mondial pour le développement* : poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international; s'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La

réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté; répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires et en développement; traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme; en coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes; en coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement; en coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.

¹L'année de référence est 1990. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le texte de la déclaration du Millénaire sur le site suivant : www.un.org/french/millenniumgoals/index.html et www.developmentgoals.com.

Élargissement du soutien du FMI à l'effort mondial pour la réduction de la pauvreté

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ont été conçus pour focaliser les efforts des partenaires du développement — le pays et la communauté internationale —, à l'appui de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. Cette approche, associée à de saines politiques destinées à promouvoir la stabilité macroéconomique, l'allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et le renforcement des capacités par l'assistance technique — devrait placer les pays sur la voie d'une croissance durable, de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (voir encadré 5.1). Au cours de l'année, le FMI a pris une part active à ces efforts par son dialogue avec les responsables économiques, son soutien au titre de la FRPC et de l'initiative PPTE renforcée et par son assistance technique au renforcement

des capacités (voir ci-après). Parallèlement à cette action, les services et les administrateurs du FMI et de la Banque mondiale ont mené à bien un réexamen conjoint des DSRP. Les administrateurs des deux institutions ont également examiné une étude consacrée aux mesures destinées à renforcer le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté dans les PPTE. Cette étude décrit les plans d'actions nationaux convenus avec les services des deux institutions en vue d'augmenter la capacité des PPTE à suivre les dépenses publiques de réduction de la pauvreté à court et moyen terme. Le Conseil d'administration du FMI a par ailleurs passé en revue la mise en œuvre de la FRPC et fait le point sur l'application de l'initiative PPTE et sur la mesure dans laquelle les PPTE étaient parvenus à leur objectif de dette soutenable à long terme.

Enfin, le FMI a parrainé — avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement —, une initiative destinée à aider les sept pays à faible revenu

Encadré 5.2

Conférence internationale sur les stratégies de lutte contre la pauvreté

Deux ans après l'adoption par le FMI et la Banque mondiale d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur le principe que les pays se chargent d'élaborer eux-mêmes leurs politiques et programmes, la Conférence internationale sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, qui s'est tenue à Washington du 14 au 17 janvier 2002, a offert aux participants l'occasion de faire le point, de partager leurs expériences et leurs préoccupations et d'affiner leur ligne d'action. Le dispositif des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) repose sur trois principes : l'effort personnel, l'internalisation et la responsabilisation. Aussi les débats ont-ils été centrés sur l'expérience acquise en la matière, les résultats obtenus jusqu'à ce jour et les moyens de rendre ce dispositif plus efficace.

Avant la conférence, des forums régionaux à l'intention des pays à faible revenu d'Afrique, d'Asie de l'Est, d'Amérique latine, d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase, réunissant des parlementaires et des représentants des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, ainsi que d'institutions d'aide multilatérale et bilatérale, avaient été organisés pour permettre à leurs participants de partager leurs premières observations sur l'élaboration et l'ap-

plication du dispositif DSRP. Ces derniers ont convenu que les premiers DSRP avaient fait de la réduction de la pauvreté l'axe central de l'élaboration des politiques dans ces pays, élargi la participation à l'établissement des stratégies et fait ressortir la nécessité de diagnostiquer plus systématiquement la pauvreté et ses causes.

Selon Horst Köhler, Directeur général du FMI, le DSRP est un dispositif évolutif dans lequel chacun fait son apprentissage à l'usage. Tout en soulignant qu'il importe que les pays réalisent eux-mêmes des efforts pour établir la paix, la démocratie et une bonne gestion publique, M. Köhler a mis en lumière leurs besoins d'aide publique au développement et encouragé les donateurs à accroître leurs financements et à mieux coordonner leurs efforts dans ce domaine. À cet égard, les DSRP peuvent servir de cadre à la coordination de l'aide et à l'affectation des ressources à la lutte contre la pauvreté. Les donateurs se sont montrés fermement en faveur du dispositif des DSRP et lient de plus en plus à celui-ci leurs stratégies de financement.

En outre, le FMI redouble actuellement d'efforts pour aider les pays à renforcer leurs capacités et les rendre ainsi plus à même de lutter contre la pauvreté et d'assurer une croissance durable (voir chapitre 7).

du FMI à cet égard, en particulier au titre de la FRPC.

L'examen effectué par le Conseil a révélé que l'approche adoptée à l'égard des DSRP jouissait d'un soutien d'une ampleur encourageante, et qu'elle était considérée comme le cadre général et le moyen d'organiser les efforts nationaux et internationaux à l'appui de la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu (voir encadré 5.3). Les administrateurs ont réaffirmé les principes essentiels : les stratégies nationales de réduction de la pauvreté doivent être conduites par les pays et axées sur les résultats, elles doivent être exhaustives, placées dans une perspective à long terme et propices à des partenariats intérieurs et extérieurs qui améliorent l'efficacité de l'aide au développement. Le réexamen a fait aussi ressortir une vigoureuse internalisation des DSRP par les gouvernements, un dialogue plus ouvert avec la société civile et la plus grande place occupée par la réduction de la pauvreté dans le débat politique. Dans le même temps, les administrateurs ont reconnu que les progrès avaient été inégaux, qu'ils dépendaient du point de départ de chaque pays, de ses capacités et de ses priorités et que la conception et l'exécution des stratégies nationales de réduction de la pauvreté étaient des tâches complexes exigeant beaucoup des capacités institutionnelles limitées des pays. Le dispositif des

de la Communauté des États indépendants à promouvoir la réduction de la pauvreté et la viabilité de la dette.

Réexamen des DSRP

Réexaminant en mars 2002 l'approche adoptée à l'égard des DSRP, les administrateurs se sont réjouis de la contribution des représentants des pays à faible revenu, des institutions internationales de développement et des organisations de la société civile, aussi bien sous la forme écrite que par leurs interventions lors de quatre conférences régionales, ainsi qu'à l'occasion d'une conférence internationale qui s'est déroulée à Washington en janvier 2002 (voir encadré 5.2). Ces conférences ont été des occasions importantes d'échanger des points de vue entre partenaires internationaux sur le processus des DSRP, y compris le rôle

DSRP continuait d'évoluer et toutes les parties concernées apprennent sur le tas; c'est une entreprise de longue haleine qui demande de la patience, de la persévérance et un effort soutenu.

Les progrès enregistrés jusqu'ici sont encourageants, mais les administrateurs ont souligné que de nouvelles avancées étaient possibles. L'amélioration de la préparation, du contenu et de l'application des stratégies de réduction de la pauvreté se heurte à des obstacles, principalement en ce qui concerne :

- l'encouragement et l'élargissement de la participation systématique des parties prenantes nationales au développement et au suivi des DSRP;
- l'amélioration du contenu et de l'application des DSRP, notamment en mettant au point des poli-

tiques de croissance favorables aux pauvres grâce à une spécification accrue des objectifs macroéconomiques et des liens entre les politiques et les résultats en matière de pauvreté, en analysant l'impact sur la pauvreté et la situation sociale des grandes options de politique économique et en renforçant les systèmes de gestion des dépenses publiques;

- l'harmonisation intégrale des stratégies des donateurs et de leur aide avec les DSRP;
- l'amélioration du suivi et de l'évaluation de l'efficacité des stratégies de réduction de la pauvreté et des progrès vers les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté, y compris les objectifs de développement pour le Millénaire le cas échéant.

Les administrateurs ont noté que les processus participatifs avaient commencé à faire sentir leurs effets dans les pays ayant conclu des DSRP, mais que ces processus devaient être renforcés de manière à inclure une grande variété de parties prenantes et de partenaires nationaux du développement. En particulier, le gouvernement doit garder un rôle dirigeant, mais il y a de plus grandes possibilités d'accroître la participation du parlement, des milieux d'affaires, des syndicats et d'autres organisations de travailleurs ainsi que des groupes représentant les pauvres. Il est également possible d'augmenter l'ouverture et la transparence des prises de décision et du dialogue entre les pouvoirs publics, les parties prenantes et leurs partenaires.

Le principal obstacle restant à surmonter est d'assurer l'amélioration de la qualité des politiques et des institutions nationales et la volonté politique sur laquelle doit s'appuyer une mise en œuvre soutenue. Les stratégies de réduction de la pauvreté, ont souligné les administrateurs, devraient être axées systématiquement sur les moyens de garantir une croissance durable favorable aux pauvres, d'établir un climat propice au secteur privé et de resserrer les liens entre les politiques macroéconomiques et structurelles/sectorielles et les résultats sur le plan de la pauvreté. Une attention particulière doit être portée à l'élaboration de mesures permettant de faire face aux chocs aussi bien endogènes qu'exogènes. Les systèmes de gestion des dépenses publiques doivent être aussi améliorés afin de garantir que les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté sont effectivement engagées et suivies. Enfin, les administrateurs ont souligné la nécessité pour les partenaires du développement d'aider les pays à analyser systématiquement l'impact sur la pauvreté et la situation sociale des grandes options de politique économique et à concevoir des mesures compensatoires chaque fois que les effets défavorables des politiques ne pouvaient être évités. En outre, de meilleurs instruments analytiques devront être conçus et mis au point dans chacun de ces domaines.

Il est également nécessaire que les donateurs améliorent l'harmonisation de leur aide avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Il est impératif qu'ils réduisent le coût qu'entraînent pour les pays à faible revenu la mobilisation et l'utilisation de l'aide, afin que les ressources d'aide et les capacités nationales limitées soient utilisées de manière plus efficace. Les administrateurs ont invité instamment les donateurs à harmoniser et à simplifier les modalités et les obligations de communication d'information et à synchroniser l'aide avec les cycles nationaux de décision gouvernementale, y compris les cycles budgétaires annuels. En outre, un accroissement des informations sur les engagements d'aide et une plus grande prévisibilité des apports d'aide, en particulier aux pays appliquant de saines politiques économiques, aideraient les pays à faible revenu à préparer et à exécuter leur stratégie.

À mesure que les pays et les partenaires du développement se familiariseront avec l'application des DSRP, il sera possible d'en mieux évaluer tout l'impact sur l'évolution et les indicateurs de la pauvreté. Le succès de cette approche sera jugé en fin de compte d'après le résultat visé — à savoir, une croissance et une réduction de la pauvreté durables. Au niveau national, la capacité

Encadré 5.3

Qu'est-ce qu'un DSRP?

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont établis par les pays à faible revenu selon un processus auquel participent les parties prenantes nationales ainsi que les partenaires extérieurs du pays, notamment le FMI et la Banque mondiale. Le DSRP est mis à jour périodiquement (sur un horizon glissant allant jusqu'à cinq ans) et donne lieu à des rapports d'activité annuels; il décrit les politiques et programmes macroéconomiques, structurels et sociaux que le pays adopte pour une période de trois ans ou à un horizon plus lointain afin de promouvoir une croissance généralisée et de réduire la pauvreté, et indique les besoins de financement extérieur correspondants ainsi que les principales sources de financement.

Conscients que la préparation d'un DSRP est une tâche de longue haleine, la Banque mondiale et le FMI ont consenti à fournir une aide concessionnelle sur la base d'un DSRP intérimaire. Ce document fait le point des connaissances acquises sur l'état de pauvreté du pays et des résultats de son analyse, décrit la stratégie de réduction de la pauvreté qui est en place et expose le processus d'établissement d'un DSRP complet à caractère participatif.

Le document établi par le pays, ainsi que l'évaluation qui en est faite conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, sont affichés sur les sites Internet des deux institutions avec le consentement du pays en question. Les DSRP et DSRP intérimaires, ainsi que les documents sur le dispositif, peuvent être consultés sur le site Internet du FMI.

Encadré 5.4

Principales caractéristiques des programmes appuyés par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

Il se dégage de l'évolution de la finalité de la FRPC des caractéristiques qui lui sont propres :

- une large participation du public et une internalisation plus poussée;
- l'intégration de la FRPC dans la stratégie globale de croissance et de réduction de la pauvreté adoptée par le pays;
- des budgets nationaux faisant une place plus grande aux besoins des pauvres et à la croissance économique;
- des objectifs budgétaires suffisamment souples;
- une conditionnalité structurelle plus sélective;
- la prépondérance des mesures visant à améliorer la gestion des ressources publiques et à responsabiliser davantage les pouvoirs publics;
- une analyse de l'impact sur la pauvreté et la situation sociale des ajustements macroéconomiques et des réformes structurelles de vaste portée.

Ces caractéristiques sont étroitement reliées les unes aux autres, et l'approche globale fait apparaître la même cohésion. L'établissement du programme FRPC d'un pays sur la base du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) vise à assurer que la société civile a été associée à l'élaboration du programme, que les autorités nationales

ont la maîtrise du processus et que le programme est dûment intégré dans la stratégie globale de croissance et de réduction de la pauvreté mise en œuvre par le pays. Les services du FMI sont tenus d'expliquer au Conseil d'administration comment ces programmes FRPC s'inscrivent dans la stratégie de réduction de la pauvreté et comment ils complètent les activités et la conditionnalité de la Banque mondiale.

L'un des résultats importants de cette approche est l'attention accrue portée aux aspects économiques de la gestion publique. Néanmoins, il faut mettre davantage l'accent sur l'impact social des profondes réformes prévues par les programmes FRPC, notamment l'effet sur les pauvres (dont l'analyse est normalement faite par la Banque mondiale ou d'autres bailleurs de fonds lorsque les gouvernements n'ont pas les moyens de la réaliser eux-mêmes). Lorsque cela est nécessaire, il importe d'intégrer aux programmes des mesures visant à compenser leurs effets nuisibles sur les pauvres. Devant l'internalisation renforcée des programmes, la conditionnalité de la FRPC peut et doit devenir plus sélective, se concentrant sur les mesures essentielles au succès de la stratégie du pays, en particulier dans les domaines macroéconomique et financier.

de suivi et d'évaluation doit être renforcée et l'effort doit être axé sur la création d'indicateurs qui permettraient de suivre les progrès vers les objectifs essentiels — domaine dans lequel l'aide des partenaires du développement serait aussi nécessaire.

Réexamen de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Le réexamen de la FRPC auquel le Conseil d'administration a procédé en mars 2002 a donné au FMI la possibilité d'étudier attentivement le contenu de programmes récents soutenus par l'institution et ses activités à l'appui des pays à faible revenu. Depuis que la facilité a été créée en 1999, ont noté les administrateurs, plus de quarante pays ont signé de nouveaux accords FRPC ou des accords qui résultaient d'accords au titre de la facilité d'ajuste-

ment structurel renforcée (qui avait précédé la FRPC) modifiés pour tenir compte des caractéristiques de la nouvelle facilité. Comme il était prématuré d'évaluer l'impact direct de la FRPC sur la pauvreté, l'examen a porté principalement sur la conception des programmes soutenus par la FRPC, afin de déterminer s'ils avaient répondu aux attentes qu'ils avaient suscitées (voir encadré 5.4).

Les administrateurs sont convenus que l'alignement de la conception des programmes sur les objectifs de la facilité avait progressé de manière satisfaisante. Les objectifs de politique économique — y compris les cadres macroéconomiques des programmes soutenus par la FRPC — étaient généralement définis à partir de ceux des DSRP et compatibles avec eux. On a constaté un accroissement des crédits budgétaires affectés à la réduction de la pauvreté, et les cadres budgétaires se prêtent à une progression des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté telle qu'elle est définie par le pays. La conditionnalité structurelle a été rationalisée afin de privilégier les actions qui sont de la compétence du FMI ou dont l'importance est décisive pour les programmes soutenus par la FRPC, tout en permettant d'améliorer la coordination et la définition des fonctions respectives du FMI et de la Banque mondiale. Bien qu'il évite de se mêler de micro-gestion, le FMI encourage l'internalisation des programmes. Les admi-

nistrateurs estiment que la conditionnalité reposant sur les résultats donnerait aux pouvoirs publics plus de latitude et plus de responsabilité pour choisir les moyens d'atteindre les objectifs désirés. Pour résumer, ces efforts en vue de rationaliser la conditionnalité augmentent les possibilités de choix nationaux pour la conception et l'exécution des programmes.

Cependant, il est nécessaire de consolider ces avancées au moyen de mesures précises :

- privilégier davantage les sources d'une croissance favorable aux pauvres et la conception des mesures qui la facilitent;
- poursuivre l'effort d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des dépenses publiques;
- analyser plus systématiquement l'impact sur la pauvreté et la situation sociale;

- élargir et approfondir l'examen et l'analyse des cadres macroéconomiques et des politiques structurelles;
- prêter plus d'attention aux risques que présente l'application des programmes, y compris ceux qui sont inhérents aux projections de croissance, à la vulnérabilité aux chocs extérieurs et aux financements inférieurs aux prévisions;
- améliorer la coordination de la conception et de la conditionnalité des programmes avec la Banque mondiale;
- accroître l'efficacité et la portée des communications avec les pouvoirs publics, les donateurs et la société civile dans les pays bénéficiant de la FRPC.

La pauvreté ne peut reculer que s'il y a croissance économique, ont souligné les administrateurs. Il est donc indispensable de s'attacher aux sources de la croissance lorsqu'on prépare les politiques et les projections appropriées. Il conviendrait que les projections des programmes soutenus par la FRPC s'appuient sur de meilleures analyses des réformes structurelles connexes destinées à développer le secteur privé, à améliorer les droits de propriété, à augmenter l'investissement extérieur et intérieur, à renforcer la compétitivité extérieure, à diversifier les exportations et à augmenter la productivité de la main-d'œuvre. En outre, la bonne gestion des affaires publiques et la solidité des institutions contribueraient notablement à raffermir les fondements de la croissance.

Presque tous les programmes soutenus par la FRPC ont accordé une importance considérable au renforcement de la gestion des dépenses publiques. Mais des réformes considérables restent nécessaires, ont noté les administrateurs, y compris en ce qui concerne l'exhaustivité des données budgétaires, l'exécution des budgets et la communication de leurs résultats ainsi que la diffusion publique de ces renseignements. Dans le cas des PPTE, en particulier, des plans d'action conçus avec le concours du FMI et de la Banque mondiale devraient être appliqués pour renforcer la capacité de suivre sur une plus grande échelle les dépenses destinées à réduire la pauvreté et les dépenses publiques d'une manière plus générale (voir ci-dessus). Les services du FMI sont désormais tenus de faire rapport sur l'application de ces plans d'action dans les documents relatifs au programme qui sont soumis au Conseil d'administration.

Tout en se félicitant des progrès accomplis sur le plan de l'intégration des analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale, les administrateurs ont indiqué que ces évaluations devraient être faites pour davantage de programmes soutenus par la FRPC. Plus de la moitié des documents relatifs aux programmes en cours contiennent de telles analyses. À l'avenir, le processus devrait être progressivement renforcé de telle sorte que la documentation sur les programmes comprenne systématiquement une description de l'évaluation en cours dans le pays — y compris une

description qualitative de l'impact probable sur les pauvres des principales mesures macroéconomiques et structurelles et une récapitulation des dispositions prises pour l'amortir.

Le réexamen des DSRP et celui de la FRPC soulignent qu'il importe d'envisager différentes politiques économiques ainsi que les contraintes et les arbitrages auxquels elles donnent lieu. L'intention est de s'assurer que la documentation relative aux programmes soutenus par la FRPC expose clairement le rôle des programmes dans les stratégies nationales globales de réduction de la pauvreté, ainsi que les options que les pouvoirs publics ont examinées et les engagements qu'ils ont pris dans le cadre des programmes. Cependant, les administrateurs ont souligné qu'il conviendrait de le faire d'une manière qui témoigne du soutien des programmes par les services du FMI et en tenant compte de la nécessité de discussions franches et confidentielles entre les services du FMI et les pouvoirs publics.

Au cours de leur réexamen de la FRPC, les administrateurs ont également signalé la nécessité d'améliorer les communications entre toutes les parties concernées par la mise au point et l'application des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. À cet égard, les services du FMI doivent être prêts à appuyer les autorités nationales lorsqu'elles s'efforcent d'expliquer à un plus vaste public la nature des liens entre les cadres macroéconomiques et la croissance et la réduction de la pauvreté dans le contexte des programmes soutenus par la FRPC.

L'examen de la FRPC a fait ressortir la diversité des besoins des pays à faible revenu en ce qui concerne l'aide du FMI et le Conseil a recommandé que se poursuivent les travaux engagés pour déterminer si les facilités actuelles répondent à ces besoins. À ce titre, le FMI devrait aussi étudier au cours de l'année à venir la structure de la FRPC et les moyens d'adapter l'organisation actuelle de l'aide financière du FMI aux pays les plus pauvres, y compris ceux qui sont touchés par la baisse des cours des produits de base ou par d'autres chocs, ainsi que les pays sortant de conflits et ceux qui n'ont guère ou pas besoin de soutien à la balance des paiements.

L'initiative en faveur des PPTE et la viabilité de la dette

L'allègement de la dette peut contribuer de manière importante à la réduction de la pauvreté. En avril 2002, le Conseil d'administration a fait le point sur l'initiative en faveur des PPTE et sur la réalisation, dans le cadre de cette initiative, de l'objectif de viabilité à long terme de la dette extérieure. Les administrateurs ont noté que 26 pays atteignaient alors le point de décision prévu par l'initiative PPTE renforcée (voir graphique 5.1), avec des engagements d'allège-

Tableau 5.1

Initiative renforcée en faveur des PPTE : classification des pays, fin avril 2002

Points d'achèvement atteints (5)	Points de décision atteints (21)		Points de décision non encore atteints (12)	Pays dont l'endettement est tolérable (4)	
Bolivie	Bénin	Mali	Burundi	Myanmar	Angola
Burkina Faso	Cameroun	Mauritanie	Comores	République centrafricaine	Kenya
Mozambique	Éthiopie	Nicaragua	Congo, Rép. du	Rép. dém. pop. lao	Vietnam
Ouganda	Gambie	Niger	Congo, Rép. dém. du	Somalie	Yémen ¹
Tanzanie	Ghana	Rwanda	Côte d'Ivoire ²	Soudan	
	Guinée	São Tomé-et-Príncipe	Libéria	Togo	
	Guinée-Bissau	Sénégal			
	Guyana	Sierra Leone			
	Honduras	Tchad			
	Madagascar	Zambie			
	Malawi				

Sources : documents PPTE; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹Le Yémen a atteint le point de décision en juin 2000. Les analyses de viabilité de sa dette indiquent que le pays a un endettement tolérable après l'application des mécanismes traditionnels d'allègement. En juillet 2001, le Club de Paris lui a accordé une réduction portant sur le stock de la dette aux conditions de Naples.

²La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative initiale, mais pas encore dans celui de l'initiative renforcée.

ment égaux à 40 milliards de dollars EU en valeur nominale (voir tableau 5.1). En réduisant d'environ un tiers le ratio service de la dette/exportations des PPTE, l'allègement accordé leur permettrait d'épargner entre 1/2 et 1 1/2 du PIB par an sur le budget, et d'augmenter ainsi sensiblement les dépenses en faveur des pauvres. Les administrateurs s'inquiètent de la détérioration des résultats des PPTE en matière de croissance et d'exportations qu'a provoquée, dans l'ensemble des pays en développement, le récent ralentissement économique mondial, conjugué à une baisse marquée des prix de nombreux produits de base au cours des deux dernières années. En outre, il a entraîné une dégradation des indicateurs de la dette extérieure pour beaucoup — mais non la totalité — des PPTE. L'évolution des indicateurs de leur dette présente des disparités considérables, dues à des différences dans l'application des programmes de réforme économique et dans leur exposition aux chocs. L'effet de ces développements défavorables sur les perspectives de viabilité de la dette des PPTE dépendra d'un certain nombre de facteurs, notamment la mesure dans laquelle les réformes et les transferts de ressources y afférents seront appropriés. Fin avril 2002, on a constaté que les perspectives de viabilité de la dette extérieure de la plupart des 21 pays s'étaient dégradées pendant la période intérimaire (qui va du point de décision au point d'achèvement) surtout en raison de la baisse des exportations, mais qu'elles n'étaient pas nécessairement compromises de manière grave. Les projections relatives au ratio VAN de la

dette/exportations au point d'achèvement annonçaient un dépassement du seuil de 150 % dans 8 à 10 pays; des écarts, quoique moindres, étant déjà prévus pour 6 d'entre eux au point de décision. Pour ces pays, le montant de la dette dépassant le seuil fixé par l'initiative PPTE pourrait aller de 0,5 à 0,9 milliard de dollars EU en VAN.

L'initiative PPTE renforcée, ont relevé les administrateurs, permet aux pays se trouvant dans la période intérimaire de bénéficier d'une certaine souplesse : à titre exceptionnel, un supplément d'allègement de la dette peut leur être accordé au point d'achèvement si des facteurs exogènes ont fondamentalement changé leur situation économique. Cependant, ont souligné les administrateurs, cet éventuel allègement supplémentaire dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée n'est pas censé compenser les dérapages des réformes de politique économique, pas plus qu'il ne peut être fourni de manière continue pour parer aux chocs économiques futurs. À court terme, certains pays peuvent avoir besoin de concours supplémentaires des donateurs pour amortir l'impact de la dégradation de l'environnement extérieur, et un allègement intérimaire accru peut être utile à cet égard. Tout allègement supplémentaire accordé au point d'achèvement accroîtrait le coût total de l'initiative, ont fait observer les administrateurs, aussi les implications financières devront être étudiées en temps voulu. En outre, les PPTE doivent améliorer leur capacité de gestion de la dette avec l'assistance des donateurs.

Renforcement des capacités

Les réexamens des DSRP et de la FRPC l'ont fait ressortir : le renforcement des capacités est crucial pour maximiser l'internalisation et l'efficacité des programmes de réforme dans les pays bénéficiant de la FRPC à mesure du développement des compétences nationales, notamment pour le choix des grandes orientations, la gestion des dépenses et les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale. Dans les pays à faible revenu, ce n'est souvent pas le manque de volonté politique, mais plutôt le manque de capacités, qui entrave les réformes. En conséquence, le FMI a continué d'intensifier ses activités de formation et d'assistance technique pour le renforcement des capacités dans ses principaux domaines de compétence macroéconomique et financière, dont les finances et l'administration publiques, le développement du secteur financier, l'élaboration de systèmes statistiques bien conçus et la promotion de la diffusion des données (chapitre 7). De plus en plus, le DSRP se révèle être un moyen de coordonner les efforts du FMI avec ceux des autres sources d'assistance technique. Les initiatives régionales engagées dans le Pacifique et les Caraïbes lui permettent d'utiliser ses ressources d'assistance technique limitées avec plus d'efficacité, et de s'assurer que ses activités s'articulent bien avec les priorités locales et régionales identifiées dans le cadre de la surveillance et, le cas échéant, lors du processus des DSRP. À cet égard, le FMI a l'intention d'établir au second semestre 2002, à titre d'institutions pilotes, deux centres régionaux d'assistance technique en Afrique subsaharienne dans le cadre de son soutien au Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (voir encadré 5.5). Ces centres auront pour but d'augmenter l'efficacité des projets d'assistance technique du FMI en encourageant l'internalisation, en renforçant la responsabilisation, en accroissant la capacité de réaction et en améliorant la coordination entre les prestataires d'assistance technique.

L'initiative en faveur des sept pays de la CEI

Au cours de l'exercice 2002, le FMI a travaillé avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement à une initiative destinée à accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté dans les sept pays à faible revenu de la Communauté des États indépendants (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize et Tadjikistan). C'est à ces sept pays qu'il appartient au premier chef d'intensifier les efforts de développement et de réforme, mais l'initiative prévoit que la communauté internationale apportera un vigoureux soutien complémentaire aux pays qui mènent de saines politiques de réforme — pour les aider à créer des conditions plus

propices à la croissance, à la réduction de la pauvreté et à un endettement tolérable — aussi bien par l'intermédiaire d'institutions internationales ou régionales que dans le cadre d'actions gouvernementales bilatérales.

Au titre de cette initiative, les sept pays de la CEI entreprendront des réformes visant à :

- Promouvoir les réformes de politiques et d'institutions de manière plus homogène et plus résolue, dans le cadre de stratégies de réduction de la pauvreté faisant appel à la pleine participation des intéressés.
 - Renforcer les capacités de leurs gouvernements, accroître la responsabilisation du secteur public et s'efforcer de réduire la corruption.
 - Garantir la stabilité macroéconomique, promouvoir la transparence des finances publiques, renforcer le prélèvement de l'impôt et adopter des mesures appropriées (y compris dans le domaine de la gestion de la dette) pour s'assurer que les niveaux d'endettement sont tolérables.
 - Appliquer des réformes structurelles propices à la croissance, y compris une réforme du secteur de l'énergie (au moyen d'une comptabilité séparée, de la fixation des tarifs à des niveaux reflétant les coûts et de l'élimination des arriérés et des règlements en nature), maintenir des régimes de commerce ouverts et créer un climat favorable à l'investissement pour encourager la croissance des petites et moyennes entreprises.
 - Réserver les maigres ressources aux services sociaux prioritaires et aux dispositifs de protection sociale, notamment en assurant des prestations adéquates des services de santé et d'éducation et en agissant maintenant pour lutter contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, le trafic et l'abus de drogue.
 - Travailler de concert avec leurs voisins, et avec le soutien de la communauté internationale, à la résolution des conflits et au développement de la coopération régionale, en particulier dans les domaines du commerce et des transports, de l'eau et de l'énergie.
- Les partenaires commerciaux, les partenaires du développement et les créanciers participeraient à l'initiative en soutenant les sept pays de la CEI qui appliqueraient des réformes vigoureuses, et notamment :
- en augmentant leur soutien financier concessionnel, assorti au besoin d'une restructuration ou d'un allègement de la dette, conjointement avec de vigoureux programmes de réforme, afin que les ressources soient utilisées à bon escient;
 - en accroissant les débouchés des sept pays de la CEI dans les pays industrialisés et en encourageant l'investissement direct;
 - en améliorant la coordination entre les organismes de développement, en s'appuyant sur des programmes de réduction de la pauvreté par les pays.

Encadré 5.5

Les initiatives africaines

Horst Köhler, Directeur général du FMI, a parlé des «deux piliers» de l'action à l'encontre de la pauvreté. Le premier est la prise de conscience par les pays en développement que c'est avant tout à eux-mêmes qu'il incombe de mener ce combat et que, pour ce faire, ils doivent être déterminés à assurer une bonne gouvernance et à faire respecter l'obligation de rendre compte. Le deuxième pilier est l'apport par les pays industrialisés d'une aide accrue dans le cadre d'initiatives mieux coordonnées, ainsi que leur volonté d'ouvrir leurs marchés aux exportations des nations pauvres et d'abolir les subventions.

M. Köhler considère les initiatives africaines telles que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA) comme faisant partie intégrante de ce dispositif à deux piliers. Conçu par les dirigeants des États membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) dans un esprit de collaboration pour assurer la croissance économique de toutes les nations africaines et réduire la pauvreté qui y est très répandue, le partenariat vise les objectifs fondamentaux suivants :

- favoriser la paix, la démocratie et une bonne gouvernance;
- élaborer et exécuter des plans d'action visant à développer les grands secteurs bénéficiant aux pauvres : santé, éducation, infrastructure et agriculture;
- assurer l'intégration économique au niveau régional et mondial en bâtissant un secteur privé dynamique et en créant un climat propice à l'investissement intérieur et étranger;
- nouer des partenariats plus productifs entre l'Afrique et

ses interlocuteurs bilatéraux et multilatéraux.

Pour soutenir les nations africaines dans leur détermination à assurer la croissance économique et à faire reculer la pauvreté, le FMI a lancé une initiative complémentaire pour le renforcement des capacités en Afrique. Cette initiative vise à améliorer la gestion économique et les moyens dont les gouvernements disposent pour mettre en place de bonnes politiques économiques propres à réduire la pauvreté. Deux nouveaux centres d'assistance technique en Afrique subsaharienne (voir le chapitre 7) aideront les gouvernements à atteindre ces objectifs, notamment en établissant des systèmes efficaces de suivi de la pauvreté, en mettant sur pied des dispositifs visant à responsabiliser les pouvoirs publics et en concevant de meilleurs moyens d'associer les administrations locales à la prise de décision.

Le FMI appelle la communauté internationale à augmenter son aide au développement; jusqu'à présent, les États-Unis et l'Union européenne se sont engagés à accroître leur aide aux pays qui appliquent des politiques vigoureuses. Les mesures visant à aider les nations africaines à assurer l'intégration économique au niveau régional et mondial consistent notamment à y associer davantage le secteur privé par des initiatives telles que la création de conseils d'investisseurs et à encourager les investissements par des cadres économiques et budgétaires solides. Par ailleurs, le FMI encourage vivement les pays industrialisés à éliminer les subventions et les obstacles commerciaux aux exportations des pays africains.

Le FMI ne ménage pas ses efforts pour que les programmes soient véri-

tablement pris en main par leurs bénéficiaires. Ce sont les pays africains eux-mêmes qui ont montré la voie à suivre par les progrès qu'ils ont réalisés.

- Le Mozambique et l'Ouganda, hier encore dévastés par la guerre, figurent aujourd'hui parmi les pays africains qui affichent la croissance la plus rapide.
- Le Botswana et le Cameroun utilisent les recettes tirées de l'extraction des diamants et du pétrole pour bâtir une économie plus diversifiée.
- L'île Maurice et la Tanzanie ont remarquablement réussi à consolider le secteur privé et à attirer les investisseurs étrangers.
- Les mesures que le Burkina Faso a prises en vue d'accroître la production agricole et les exportations de coton ont eu pour effet d'accélérer la croissance et d'accroître le revenu des pauvres dans les zones rurales.

Le dispositif des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sert de cadre directeur au partenariat du FMI avec l'Afrique, et constitue un mécanisme essentiel pour aider les pays de ce continent à intégrer les objectifs prioritaires régionaux de réduction de la pauvreté à leurs programmes nationaux et à coordonner l'aide internationale. Au 30 avril 2002, plus d'une vingtaine de pays d'Afrique subsaharienne s'employaient à mettre sur pied des DSRP avec l'aide du FMI et de la Banque mondiale, et 23 pays africains étaient admis à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.

- en accroissant le soutien des institutions internationales et régionales grâce à l'assistance technique, aux conseils en matière de politique économique et à une aide financière concessionnelle (y compris sous forme de dons) à l'appui des efforts de réforme des sept pays.

Soutien de la communauté internationale

Lorsque le FMI s'emploie à améliorer les résultats des politiques de développement dans les pays membres à faible revenu, son action s'insère de plus en plus dans un effort international élargi. Ainsi, il est résolu à s'associer à la réalisation des objectifs de développe-

Encadré 5.6

Conférence sur le financement du développement, Monterrey (Mexique)

Placer le développement au premier rang des priorités mondiales — objectif important de tous les pays, qu'ils soient en développement ou développés —, tel a été le thème de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002. La conférence a servi de catalyseur pour divers éléments du nouveau partenariat forgé entre les pays débiteurs et les pays donateurs, les organismes d'aide, les institutions financières internationales et le secteur privé — partenariat fondé sur la responsabilité mutuelle et l'engagement de promouvoir la croissance et de lutter contre la pauvreté. Les participants ont affirmé que le meilleur moyen de venir en aide aux pays en développement est d'améliorer l'environnement du commerce international. L'accent mis sur la cohérence des politiques d'aide et des politiques commerciales a fait écho au message clé de la Déclaration de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue en novembre 2001 à Doha, Qatar (voir encadré 2.2, chapitre 2). Le consensus dégagé à cette conférence est que la meilleure défense contre la dépendance à l'égard de l'aide et les problèmes d'endettement

récurrents consiste à bâtir la prospérité en accroissant et diversifiant les exportations et en attirant l'investissement direct étranger. Les avantages que les pays à faible revenu peuvent tirer d'un accroissement des échanges sont beaucoup plus importants que ceux qui sont liés aux flux d'aide concessionnelle actuels.

Les participants à la conférence de Monterrey se sont félicités des engagements pris par l'UE et les États-Unis d'accroître leurs apports d'aide tout en soulignant que cela ne suffit pas. Une aide judicieusement attribuée, conjuguée à de vigoureux efforts de réforme, peut fortement réduire la pauvreté. Cependant, pour que l'accroissement de l'aide soit fermement approuvé par les populations des pays donateurs, il faudra que celles-ci y voient davantage un investissement dans la paix, la stabilité et la prospérité partagée et — ce qui est tout aussi important — que les pays pauvres démontrent qu'ils font bon usage de cette aide.

Le sommet mondial sur le développement durable (à Johannesburg, Afrique du Sud), dont la date est fixée à la fin d'août 2002, permettra de faire le point sur certains des accomplissements de la Conférence de Monterrey.

ment pour le Millénaire adoptés par la communauté internationale (voir encadré 5.1). En novembre 2001, à la réunion d'Ottawa, le Directeur général du FMI et le Président de la Banque mondiale ont proposé une approche de la lutte contre la pauvreté mondiale à deux volets : les pays à faible revenu doivent s'aider eux-mêmes en appliquant de saines politiques, en renforçant les institutions et en améliorant la gestion des affaires publiques; pour sa part, la communauté internationale doit apporter un ferme soutien à ces pays en élargissant les débouchés commerciaux et en accordant des flux d'aide accrus et mieux distribués. Le FMI se guidera aussi sur le «consensus de Monterrey», qui s'est dégagé en mars à la conférence internationale sur le financement du développement organisée par les Nations Unies à Monterrey, au Mexique (voir encadré 5.6).

La communauté internationale doit ouvrir les marchés et éliminer progressivement les subventions génératrices de distorsions, en particulier dans les domaines où les pays en développement ont un avan-

tage comparatif, tels que l'agriculture, les produits alimentaires transformés, les textiles et l'habillement et l'industrie légère. Une plus grande transparence et une sensibilisation accrue aux coûts du statu quo pour les pauvres de la planète sont particulièrement importantes si l'on veut prendre au plan politique les mesures préalables qu'exige une réforme sérieuse.

Dans le prolongement des avancées de Monterrey et de Doha, le FMI a renforcé sa surveillance de l'accès au marché (chapitre 2) dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres. Les pays à faible revenu ont besoin de soutien pour renforcer leur aptitude à tirer pleinement parti du marché mondial et du système commercial multilatéral. Institution participant au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, le FMI y contribue par ses diagnostics de l'environnement commercial dans les pays à faible revenu, par l'identification des priorités en matière de politique économique et d'aide, et par son assistance technique dans ses domaines de compétence (chapitre 7).

Il est indispensable de suivre rigoureusement la réalisation des objectifs de développement pour

le Millénaire si l'on veut maintenir le cap et mobiliser un appui durable en faveur d'une aide internationale accrue aux pays pauvres. Au niveau mondial se met en place un vaste dispositif transparent de suivi, et le FMI a salué les efforts que déploient à cet effet les Nations Unies. Il a participé à un groupe de travail interorganisations (qui comprend aussi la Banque mondiale, l'OCDE et des institutions des Nations Unies), dirigé par les Nations Unies et chargé de convenir des objectifs et des indicateurs qui serviront au suivi et seront à la base du premier rapport sur le Millénaire que le Secrétaire général des Nations Unies présentera à l'Assemblée générale de septembre 2002. Le FMI participera à ce dispositif mondial de suivi en fournissant des données sur l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et en contribuant à l'exploitation des indicateurs d'accès au marché, dans les deux cas au titre du partenariat mondial pour la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Ce processus exigera notamment que l'on identifie plus clairement les responsabilités respectives des

pays pauvres et de leurs partenaires du développement — les pays donateurs, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile. De cette manière, l'obligation de rendre des comptes sera mieux respectée.

Les perspectives

L'exercice a été marqué par un ralentissement de l'activité, par des chocs soudains et par l'incertitude, mais aussi par un consensus d'une ampleur sans précédent sur ce qui est nécessaire pour vaincre la pauvreté dans le monde. Le consensus de Monterrey définit les bonnes priorités. Il montre clairement qu'il ne saurait y avoir de progrès durables sans une saine gestion des affaires publiques et la primauté du droit,

ni des politiques et des institutions qui libèrent les énergies créatrices des peuples et encouragent l'investissement, y compris l'investissement direct étranger. Il reconnaît aussi que la communauté internationale doit apporter une aide plus prompte, plus forte et plus exhaustive aux pays à faible revenu qui remplissent ces conditions.

Les objectifs de développement pour le Millénaire ne seront pas atteints si beaucoup d'acteurs ne progressent pas simultanément sur de nombreux plans. La concrétisation du Consensus de Monterrey devrait être un prochain chapitre de l'action internationale pour un monde meilleur. Pour sa part, le FMI reste résolu à contribuer, dans ses domaines de compétence, à cet effort mondial contre la pauvreté.

Opérations et politiques financières de l'exercice 2002

Institution fondée sur la coopération, le FMI accorde des concours financiers aux pays membres qui se heurtent à des problèmes de balance des paiements. Il accorde cette aide financière par trois canaux :

Opérations ordinaires. Le FMI consent des prêts aux États membres en puisant sur un fonds renouvelable alimenté par les souscriptions que les pays membres versent à son capital (quotes-parts), à condition qu'ils entreprennent des ajustements économiques et des réformes afin de remédier à leurs difficultés de balance des paiements. Les prêts sont consentis dans le cadre de diverses politiques ou facilités destinées à remédier à des problèmes précis de balance des paiements (tableau 4.1). Ils donnent lieu au prélèvement d'intérêts dont les taux sont liés à ceux du marché, et ils sont remboursés dans des délais qui dépendent de la politique ou facilité de prêt utilisée.

Financements concessionnels. Le FMI accorde aux pays pauvres des prêts à très faible taux d'intérêt pour les aider à faire face à leurs difficultés de balance des paiements en restructurant leur économie afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté. Son assistance prend aussi la forme de dons aux pays pauvres très endettés en vue de leur permettre de parvenir à un niveau d'endettement extérieur tolérable. Le principal des prêts concessionnels est financé pour l'essentiel par des prêts bilatéraux au FMI assortis de taux liés à ceux du marché. Les bonifications d'intérêts consenties aux emprunteurs et les dons pour l'allègement de la dette sont financés sur des contributions volontaires bilatérales des pays membres et sur le revenu que le FMI tire de ses propres ressources.

DTS. En outre, le FMI peut créer des avoirs de réserve internationaux en allouant aux pays membres des droits de tirage spéciaux (DTS), qu'ils peuvent utiliser pour obtenir des devises d'autres pays membres et pour effectuer des paiements au FMI. Un total de 21,4 milliards de DTS a été alloué. Le DTS est aussi l'unité de compte de l'institution. Sa valeur est déterminée par un panier composé des principales unités monétaires internationales. Son taux d'intérêt, qui est calculé à partir des taux du marché de ces monnaies, sert de base au calcul des autres taux d'intérêt du FMI.

Encadré 6.1 Notes d'information au public sur les activités financières du FMI

Ces dernières années, le FMI a rendu public un volume sensiblement accru d'informations plus détaillées et actuelles sur ses finances. Une nouvelle édition de la brochure décrivant la structure de ses opérations financières a été publiée en 2002¹. Le FMI affiche aussi sur son site Internet (<http://www.imf.org/external/fin.htm>) des informations générales régulièrement mises à jour sur ses activités financières (en anglais uniquement). On peut y consulter les rubriques suivantes :

- Position financière courante
- Liquidité et sources de financement du FMI
- Valeur et taux d'intérêt du DTS
- Taux des commissions sur les prêts du FMI et taux d'intérêt servi aux créanciers
- Informations spécifiques aux pays :
 - Accords de prêts
 - Décaissements et encours des crédits
 - Remboursement et échéancier des obligations à venir
 - Arriérés
 - Allocations et avoirs de DTS
- États financiers

¹Département de la trésorerie, *Organisation et opérations financières du FMI*, brochure n° 45, 6^e édition (Washington, Fonds monétaire international, 2001).

Pour faire mieux comprendre ses rouages financiers, le FMI diffuse régulièrement toute une série d'informations actuelles et très complètes (voir encadré 6.1).

Les principaux faits financiers marquants de l'exercice 2002 ont été les suivants :

- Augmentation de l'encours des prêts du FMI par suite du ralentissement économique mondial qui a exacerbé les difficultés de balance des paiements de plusieurs pays dont les possibilités d'accès aux marchés de capitaux internationaux se sont réduites.
- Poursuite des efforts d'aide aux pays membres les plus pauvres par la mise en œuvre d'initiatives visant

à réduire la charge de la dette des pays pauvres très endettés et à recentrer de manière plus explicite les activités de prêts concessionnels de l'institution sur la réduction de la pauvreté.

- Amorce de l'évaluation par le FMI du montant et de la répartition des quotes-parts et examen de la possibilité d'une allocation générale de DTS.

Activités de financement ordinaires

Les activités de prêts ordinaires du FMI passent par son compte des ressources générales (CRG), auquel sont placées les souscriptions des pays membres (voir encadré 6.2). Ces derniers reçoivent la majeure partie des concours du FMI dans le cadre d'accords de confirmation, qui ont pour objet de remédier à leurs difficultés de balance des paiements à court terme et à caractère conjoncturel, et au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC), qui vise plus particulièrement les difficultés de paiements extérieurs dues à des problèmes structurels plus durables. Les prêts accordés à ces deux titres peuvent être renforcés par des ressources courtes provenant de la facilité de réserve supplémentaire (FRS) lorsque l'objectif est d'aider les pays membres déstabilisés par une perte soudaine d'accès aux marchés des capitaux. Tous les prêts donnent lieu au paiement d'intérêts, auxquels peuvent s'ajouter des commissions additionnelles en fonction de la nature et de la durée des prêts et du montant de l'encours des crédits du FMI. Les périodes de remboursement varient elles aussi en fonction de la facilité utilisée.

Prêts

L'augmentation des montants des accords en cours et l'approbation de nouveaux accords en faveur du Brésil et de la Turquie — tous de montant supérieur à la normale — expliquent la hausse marquée des nouveaux engagements du FMI au cours de l'exercice 2002. Au total, les engagements sont passés à 39,4 milliards de DTS¹, contre 13,1 milliards de DTS pendant l'exercice 2001. Le FMI a approuvé neuf nouveaux accords de confirmation pour un montant total d'engagements de 26,7 milliards de DTS, et les

Encadré 6.2

Origine et emploi des financements du FMI

Les prêts du FMI sont financés sur le capital libéré souscrit par les pays membres. Chacun d'eux reçoit une quote-part qui détermine son engagement financier maximum envers le FMI. Une partie de la quote-part est versée en actifs de réserve (devises acceptables pour le FMI ou DTS), et le reste en monnaie nationale. Lorsque le FMI accorde un financement, il met des actifs de réserve à la disposition des emprunteurs en puisant sur les souscriptions en actifs de réserve des pays membres, ou en demandant aux pays dont la situation financière est jugée solide d'échanger des montants souscrits en leur monnaie contre des actifs de réserve (encadré 6.3).

Lorsque le prêt est décaissé, le pays membre qui tire sur les ressources du FMI lui «achète» des actifs de réserve au moyen de sa propre monnaie, puis le rembourse en «rachetant» sa monnaie au FMI contre des actifs de réserve. Le FMI prélève une commission dont le taux de base est établi à partir du taux d'intérêt du DTS (encadré 6.6), et il impose des commissions additionnelles en fonction du type et de la durée du prêt ainsi que du niveau de l'encours de ses crédits.

Lorsqu'un pays fournit des actifs de réserve au FMI en paiement partiel de

sa quote-part ou du fait de l'utilisation de sa monnaie, il reçoit une créance liquide sur l'institution (position de réserve) qui peut être mobilisée à vue pour obtenir des actifs de réserve afin de faire face à un besoin de balance des paiements. Ces créances sont rémunérées à un taux calculé à partir de celui du taux d'intérêt du DTS, et les pays membres les considèrent comme faisant partie de leurs réserves internationales. Lorsque les prêts du FMI sont remboursés (rachetés), les montants de DTS et de monnaies des pays membres créanciers sont rétablis, et la créance sur le FMI est éteinte.

Étant donné leur nature, l'«achat» ou le «rachat» modifient la composition — mais non le total — des ressources du FMI. Un accroissement de l'encours des prêts diminue les avoirs du FMI en actifs de réserve et en monnaies des pays membres qui se trouvent dans une situation financière solide, tout en augmentant ses avoirs en monnaies des pays auxquels il prête. Le montant des actifs de réserve et des monnaies des pays se trouvant dans une situation financière solide détermine la capacité de prêt (la liquidité) du FMI (encadré 6.4).

engagements en faveur de l'Argentine et de la Turquie dans le cadre des accords de confirmation en vigueur ont été augmentés de 12,7 milliards de DTS. Aucun nouvel accord MEDC n'a été approuvé durant l'exercice 2002. (Voir tableau 6.1.)

Au cours de l'exercice, les plus gros engagements de ressources du FMI ont résulté de nouveaux accords de confirmation en faveur de deux pays — le Brésil et la Turquie —, y compris un financement plus court au titre de la FRS. En septembre 2001, un accord de confirmation de 12,1 milliards de DTS (dont 10,0 milliards au titre de la FRS) a été approuvé en faveur du Brésil à l'appui du programme économique et financier du gouvernement jusqu'à la fin décembre 2002. En février 2002, le FMI a approuvé en faveur de la Turquie, à l'appui du programme économique et financier du gouvernement, un accord de confirmation de trois ans portant sur 12,8 milliards de DTS, qui a remplacé le précédent accord approuvé en décembre 1999.

Comme on l'avait constaté récemment, un volume croissant d'engagements de financement du FMI est

¹Au 30 avril 2002, 1 DTS = 1,267706 dollar EU.

Tableau 6.1
Concours financiers du FMI approuvés pendant l'exercice 2002

Pays membre	Nature du concours	Date d'approbation	Montant approuvé ¹ (millions de DTS)
Argentine	Augmentation de l'accord de confirmation	7 septembre 2001	6.351,3
Arménie	Accord triennal FRPC	23 mai 2001	69,0
Azerbaïdjan	Accord triennal FRPC	6 juillet 2001	80,5
Brésil ²	Accord de confirmation de 15 mois	14 septembre 2001	12.144,4
Bulgarie	Accord de confirmation de 2 ans	27 février 2002	240,0
Cap-Vert	Accord triennal FRPC	10 avril 2002	8,6
Côte d'Ivoire	Accord triennal FRPC	29 mars 2002	292,7
Éthiopie	Augmentation de l'accord FRPC	18 mars 2002	13,0
Ghana	Augmentation de l'accord FRPC	27 juin 2001	37,0
Guatemala	Accord de confirmation d'un an	1 ^{er} avril 2002	84,1
Guinée	Augmentation de l'accord FRPC	2 mai 2001	64,3
Lithuanie	Accord de confirmation de 18 mois	30 août 2001	86,5
Mali	Augmentation de l'accord FRPC	26 juillet 2001	4,7
Mongolie	Accord triennal FRPC	28 septembre 2001	28,5
Pakistan	Accord triennal FRPC	6 décembre 2001	1.033,7
Pérou	Accord de confirmation de 2 ans	1 ^{er} février 2002	255,0
République kirghize	Augmentation de l'accord FRPC	6 décembre 2001	73,4
Roumanie	Accord de confirmation de 18 mois	31 octobre 2001	300,0
Sierra Leone	Accord triennal FRPC	26 septembre 2001	130,8
Tchad	Augmentation de l'accord FRPC	16 juillet 2002	5,6
Turquie	Augmentation de l'accord de confirmation	15 mai 2001	6.362,4
	Accord de confirmation de 3 ans	4 février 2002	12.821,2
Uruguay	Accord de confirmation de 2 ans	1 ^{er} avril 2002	594,1
Yugoslavie, Rép. féd. de	Accord de confirmation d'un an	11 juin 2001	200,0

¹Montant de la différence dans le cas des augmentations.

²Le montant approuvé comprend les nouveaux engagements et le reliquat disponible au titre de la FRS.

considéré comme un volant de précaution : les pays parties aux accords indiquent qu'ils n'ont pas l'intention de tirer sur la ligne ouverte par le FMI. De ce fait, et aussi en raison de l'inachèvement de certaines revues ou de l'interruption des programmes, des tirages n'ont été effectués qu'au titre de 16 des 34 accords de confirmation ou accords élargis en vigueur pendant l'exercice (appendice II, tableau II.7). Fin avril 2002, le montant non tiré au titre des 17 accords de confirmation ou accords élargis encore en vigueur s'élevait à 26,9 milliards de DTS, soit la moitié environ du total engagé (51,7 milliards de DTS).

Aucun engagement n'a été effectué au cours de l'exercice au titre de l'aide d'urgence, du mécanisme de financement compensatoire (MFC), ni de la ligne de crédit préventive (LCP) pendant l'exercice considéré.

Au cours de l'exercice écoulé, le FMI a décaissé 29,1 milliards de DTS au titre de prêts sur le compte des ressources générales. Le montant des nouveaux crédits a dépassé les remboursements des concours consentis pendant les exercices antérieurs. Au total, les rachats se sont chiffrés à 19,2 milliards de DTS, y compris les remboursements anticipés du Brésil (3,3 milliards de

DTS), de la Corée (1,9 milliard de DTS), de la Russie (1,9 milliard de DTS) et de la Turquie (4,5 milliards de DTS). Par conséquent, l'encours des crédits du FMI s'établissait en fin d'exercice à 52,1 milliards de DTS, montant supérieur de 9,9 milliards de DTS à celui d'un an plus tôt, mais en retrait d'environ 8,5 milliards de DTS par rapport au maximum atteint pendant les récentes crises financières.

Le réexamen des facilités et mécanismes du FMI effectué durant l'exercice 2001 a entraîné un certain nombre d'autres mesures importantes concernant la durée et l'ampleur des futurs concours financiers de l'institution au titre d'accords de confirmation et d'accords élargis (chapitre 4). Les nouvelles politiques relatives au principe du rachat par anticipation à échéance prédéterminée et à la commission additionnelle liée à l'encours s'appliquent aux tirages postérieurs à la décision du Conseil d'administration (28 novembre 2000). Au 30 avril 2002, des financements d'un montant total de 21,9 milliards de DTS étaient assujettis à l'obligation de rachat anticipé conformément à ces dispositions; à cette date, la commission additionnelle susmentionnée s'appliquait à 11,6 milliards de DTS de crédits en cours.

Ressources et liquidité

Les prêts du FMI sont financés principalement sur le capital entièrement libéré (quotes-parts) souscrit sous forme de paiements par les pays membres en actifs de réserve et en monnaies (voir encadré 6.2)². Cependant, une partie seulement des ressources sont disponibles immédiatement pour financer de nouveaux prêts, en raison des engagements antérieurs et des politiques du FMI qui limitent l'utilisation des monnaies à celles des pays membres dont la situation financière est solide (voir encadrés 6.3 et 6.4). Lors des révisions générales des quotes-parts, qui ont lieu tous les cinq ans, des ajustements sont proposés afin d'en modifier le montant total et la répartition entre les pays membres pour tenir compte de l'évolution de l'économie mondiale. La quote-part d'un pays membre peut être aussi ajustée à titre individuel, en dehors d'une révision générale, afin de prendre en compte d'importants faits nouveaux le concernant. En outre, le FMI peut emprunter pour compléter les ressources tirées des quotes-parts.

La position financière du FMI s'est quelque peu affaiblie au cours de l'exercice, mais reste confortable. Au 30 avril 2002, le FMI disposait de 64,7 milliards de DTS de ressources utilisables (chiffre à comparer avec un total de 78,7 milliards un an plus tôt). Comme indiqué plus haut, la baisse des ressources disponibles s'explique par l'approbation de nouveaux accords de confirmation de montants élevés, ainsi que par l'augmentation d'accords existants. Cet effet a cependant été en partie contrebalancé par l'expiration de quelques accords dont une partie des ressources n'avait pas été tirée, et par quelques remboursements anticipés (de la part du Brésil, de la Corée et de la Russie), qui ont gonflé le volume des ressources disponibles pour de nouveaux prêts, qui a aussi augmenté du fait que la situation financière de deux pays (Chypre et la Corée) a été jugée suffisamment solide pour que leurs monnaies puissent être incluses dans le volet transferts du programme de transactions financières.

²En outre, les quotes-parts déterminent le nombre de voix dont les pays membres disposent dans l'institution, leur accès à ses financements et leur part des allocations de DTS.

Encadré 6.3

Programme de transactions financières

Lorsque le FMI accorde des prêts, il fournit des actifs de réserve prélevés sur ses propres avoirs ou obtenus en invitant les pays membres dont la position financière est solide, à échanger des avoirs du FMI en leur monnaie contre des actifs de réserve. Les pays membres qui participent au financement des transactions en devises du FMI sont choisis par le Conseil d'administration sur la base d'une évaluation de leur capacité financière individuelle. Ces évaluations sont en fin de compte une question d'appréciation — elles reposent notamment sur l'évolution récente et prospective de la balance des paiements et des réserves, ainsi que sur les tendances des taux de change et le volume et les échéances des obligations au titre de la dette extérieure.

Les montants transférés et reçus par les pays membres participants sont gérés de manière à assurer que leurs positions créditrices respectives au FMI restent approximativement identiques par rapport à leurs quotes-parts, lesquelles sont la mesure essentielle des droits et des obligations de chaque pays à l'égard de l'institution. À cette fin est établi un programme trimestriel indicatif de transactions financières. Le FMI publie sur son site Internet les résultats de cette programmation pour le trimestre s'achevant trois mois avant la publication. Au 30 avril 2002, les 40 pays membres énumérés ci-dessous participaient au financement des transactions du FMI.

Allemagne	Chypre	Irlande	Pologne
Arabie Saoudite	Corée	Israël	Portugal
Australie	Danemark	Italie	Qatar
Autriche	Émirats arabes unis	Japon	République tchèque
Belgique	Espagne	Koweït	Royaume-Uni
Botswana	États-Unis	Luxembourg	Singapour
Brunéi Darussalam	Finlande	Norvège	Slovénie
Canada	France	Nouvelle-Zélande	Suède
Chili	Grèce	Oman	Suisse
Chine	Hongrie	Pays-Bas	Trinité-et-Tobago

Quotes-parts : faits nouveaux

Un certain nombre de faits nouveaux ayant trait aux quotes-parts sont intervenus pendant l'exercice écoulé.

- La douzième révision générale des quotes-parts a débuté en décembre 2001 avec la formation d'un Comité plénier chargé d'examiner si une augmentation s'impose. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a tenu un séminaire informel sur les aspects conceptuels de l'évaluation de l'adéquation du volume des ressources du FMI (voir encadré 6.5). Les administrateurs ont noté que cette révision était amorcée alors que l'intégration économique et financière mondiale était plus poussée, qu'un nombre croissant de pays accédaient aux marchés des capitaux privés et que la vulnérabilité aux chocs économiques et à l'instabilité des marchés financiers était plus grande. Cependant, cette vulnérabilité a diminué, car de nombreux pays ont amélioré leurs politiques et leurs résultats économiques. Il était en général admis que ces divers facteurs, ainsi que les efforts déployés par le FMI pour adapter ses politiques aux défis de la mondialisation, influenceront

Encadré 6.4

Ressources financières et liquidité du FMI

Si les prêts et les autres transactions du FMI sont financés principalement à partir des souscriptions de quote-part des pays membres, ces fonds ne sont qu'en partie disponibles pour de nouveaux prêts. Les *ressources utilisables* de l'institution se composent, d'une part, de ses avoirs en monnaies des pays se trouvant dans une situation financière solide et qui sont inclus dans le programme de transactions financières (encadré 6.2) et, d'autre part, de DTS. En outre, une partie de ces ressources utilisables a nécessairement été engagée au titre de prêts en vigueur et doit être conservée pour les besoins en fonds de roulement. Par conséquent, les *ressources utilisables non engagées, nettes*, du FMI sont les fonds disponibles pour financer de nouveaux prêts et pour faire face aux de-

mandes de remboursement de créances liquides (positions de réserve) sur le FMI. Les ressources utilisables sont reconstituées à mesure que les emprunteurs remboursent les crédits en cours.

Au 30 avril 2002, les ressources utilisables non engagées, nettes, se chiffraient à 64,7 milliards de DTS, soit environ 30 % du total des quotes-parts (annexe 2 des états financiers du compte des ressources générales à l'appendice IX). Le FMI publie chaque mois sur son site des informations détaillées sur sa position de liquidité.

Les deux *accords d'emprunt* permanents du FMI — les nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les accords généraux d'emprunt (AGE) peuvent lui permettre d'obtenir, sous certaines conditions, des ressources supplémentaires à

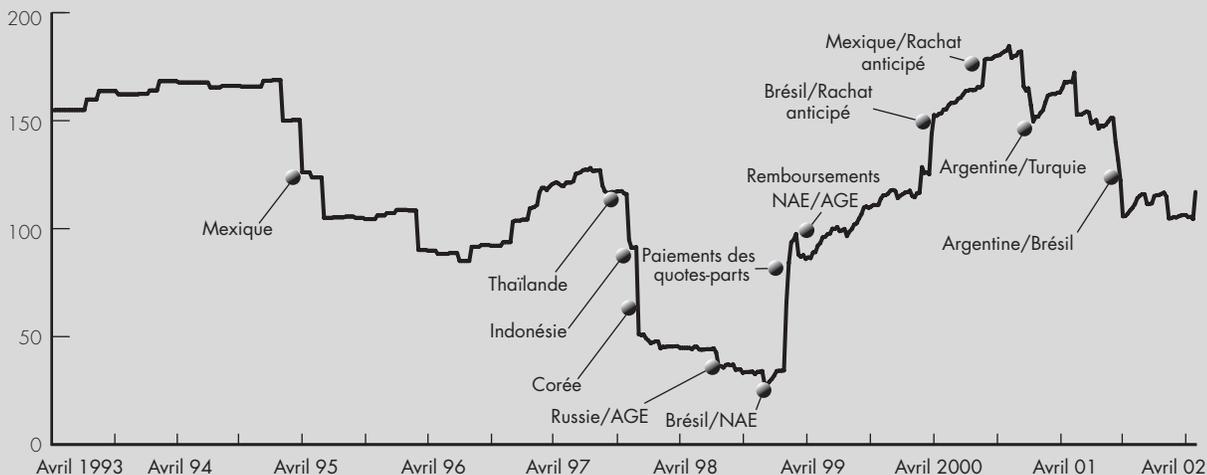
concurrence de 34 milliards de DTS. Tout emprunt à l'un ou l'autre titre accroît les positions de réserve des pays membres créanciers et, par conséquent, les engagements liquides de l'institution.

Le FMI doit maintenir une liquidité suffisante pour répondre aux besoins de financement présents et futurs. Un *ratio de liquidité* qui exprime le rapport entre les ressources utilisables non engagées nettes, et les engagements liquides, est utilisé habituellement pour déterminer la position de liquidité de l'institution. Au 30 avril 2002, son niveau était de 117 % contre 168 % un an plus tôt, ce qui représentait cependant plus de trois fois et demi sa valeur la plus basse, qui avait été enregistrée avant l'augmentation des quotes-parts de 1999 (graphique 6.1).

Graphique 6.1

Ratio de liquidité du FMI, avril 1993–avril 2002

(Pourcentage)



considérablement sur les demandes d'aide financière adressées à l'institution, encore qu'à l'heure actuelle, les répercussions que ces diverses évolutions peuvent avoir sur le volume de ses ressources ne fassent l'objet d'aucun consensus.

- Les administrateurs ont aussi étudié plus avant la question de la révision éventuelle des formules utilisées pour calculer les quotes-parts. Ils ont exprimé des avis très divers sur la structure et la teneur des nouvelles formules de calcul. Ils sont convenus qu'il y a lieu de poursuivre les travaux pour mettre au point

des formules qui rendent mieux compte de la place des pays dans l'économie mondiale, tout en notant que la tâche est malaisée parce que les quotes-parts ont plusieurs fonctions. La plupart des administrateurs étaient d'avis que la nouvelle formule de calcul devrait être simple et transparente, et ils se sont généralement prononcés en faveur de l'emploi de variables traditionnellement considérées comme correspondant aux fonctions financières du FMI (PIB, degré d'ouverture, variabilité et, éventuellement, réserves). Les administrateurs ont cependant souligné qu'il faut

moderniser ces variables pour tenir compte de l'évolution économique mondiale, notamment du rôle considérable et croissant des mouvements de capitaux internationaux. De l'avis de la plupart des administrateurs, les questions relatives à l'administration du FMI ne seront sûrement pas résolues seulement par le biais d'une révision des formules, encore que l'ajustement progressif des quotes-parts puisse être facilité si l'on parvient à trouver des formules qui recueillent un large appui. Pour de nombreux administrateurs, indépendamment du choix des formules, il importe de remédier sans retard à la situation des pays dont la quote-part effective est très inférieure à la quote-part calculée. De nombreux administrateurs ont souligné qu'il est souhaitable de veiller à ce que les pays en développement, surtout les pays membres les plus pauvres et particulièrement ceux d'Afrique, soient correctement représentés aux organes de décision du FMI.

- Au 30 avril 2002, 174 pays membres représentant plus de 99 % du total des quotes-parts proposées en 1998 à l'issue de la onzième révision générale avaient donné leur consentement à l'augmentation de leur quote-part et en avaient versé le montant. Trois pays membres admissibles à consentir à l'augmentation proposée ne l'avaient pas encore fait à la fin de l'exercice écoulé, et six ne pouvaient y consentir du fait de leurs impayés envers le FMI. Le 31 janvier 2002, le Conseil d'administration a approuvé la prolongation jusqu'au 31 juillet 2002 de la période prévue pour consentir à l'augmentation au titre de la onzième révision générale et s'acquitter du paiement nécessaire. À la clôture de l'exercice, le total des quotes-parts s'établissait à 212,4 milliards de DTS environ.

Financements concessionnels

Afin d'aider les pays membres les plus pauvres à augmenter leur croissance économique et à lutter contre la pauvreté, le FMI leur accorde une aide concessionnelle par l'intermédiaire de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Au cours de l'exercice 2002, la mobilisation des prêts et dons nécessaires pour financer la poursuite des opérations de la FRPC au cours de la période 2002–2005 et de l'initiative en faveur des PPTE a été menée à bien. Au total, 36 pays membres ont bénéficié de financements FRPC au cours de l'exercice 2002, et

Encadré 6.5

Douzième révision générale des quotes-parts

Le FMI procède habituellement tous les cinq ans à une révision générale des quotes-parts de ses pays membres pour vérifier si le volume de ses ressources correspond aux besoins et pour ajuster la quote-part des pays dont le poids relatif dans l'économie mondiale a changé. La douzième révision générale des quotes-parts a débuté en décembre 2001 et devrait être achevée le 30 janvier 2003.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a étudié à plusieurs reprises le dossier du montant et de la répartition des quotes-parts. Un séminaire, en février 2002, a permis un premier échange de vues sur les implications de l'évolution de l'économie mondiale et du rôle du FMI pour ce qui est de sa base de ressources. Un

rapport de suivi tenant compte des avis exprimés sera préparé, de manière à chiffrer le volume de ressources requis selon divers scénarios, sur la base des indicateurs traditionnels et de nouvelles variables.

Le Conseil a également envisagé la révision éventuelle des formules de calcul des quotes-parts, comme l'avait demandé le Conseil des gouverneurs à l'issue de la dernière révision générale. Le Conseil a notamment examiné un rapport préparé par un groupe d'experts externes, accompagné de commentaires des services du FMI, et un rapport des services présentant des considérations fondamentales concernant le choix des variables, la construction des formules et la pondération des variables.

26 avaient reçu à la fin de l'exercice des engagements financiers au titre de l'initiative PPTE.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

En 1999, les prêts concessionnels du FMI ont été re-centrés de manière à les axer explicitement sur la réduction de la pauvreté dans le contexte d'une stratégie économique orientée sur la croissance. De concert avec la Banque mondiale, le FMI soutient les grandes orientations définies par chaque pays emprunteur dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), préparé avec la participation de la société civile et d'autres partenaires du développement. La modification des objectifs et des procédures a conduit le FMI à créer la FRPC, qui se substitue à la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), afin d'apporter une aide financière reposant sur le DSRP. La capacité de prêt de la FRPC est actuellement estimée à quelque 1,1 milliard de DTS par an jusqu'à 2005.

Au cours de l'exercice 2002, le Conseil d'administration a approuvé neuf nouveaux accords FRPC (Arménie, Azerbaïdjan, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Mongolie, Pakistan, République kirghize et Sierra Leone), avec des engagements totalisant 1,8 milliard de DTS. En outre, des augmentations totalisant 66 millions de DTS ont été approuvées en faveur de l'Éthiopie, du Ghana, du Mali et du Tchad (appendice II, tableaux II.5 et II.7). Au total, les décaissements FRPC se sont chiffrés à 1,0 milliard de DTS au cours de l'exercice 2002, au lieu de 0,6 milliard pendant l'exercice précédent. Fin avril 2002, les programmes de réforme de 36 pays membres bénéficiaient

Tableau 6.2

Nouvelles ressources engagées par des prêteurs pour le financement de la FRPC, au 21 février 2002*(Millions de DTS)*

Allemagne	1.000
Belgique	150
Chine	100
Égypte	56
Espagne	300
France	1.000
Italie	550
Japon	785
Pays-Bas	200
Suisse	250
Total	4.390

d'accords FRPC d'un montant total d'engagements du FMI de 4,3 milliards de DTS, dont 2,7 milliards n'avaient pas été tirés.

La FRPC est financée par le compte de fiducie de la FRPC et le fonds fiduciaire FRPC-PPTE qu'administre le FMI. Ces ressources sont distinctes de celles qui proviennent des quotes-parts. Les contributions d'une grande variété de pays membres de l'institution et du FMI lui-même constituent la majeure partie du financement du compte de fiducie et du fonds fiduciaire. Le compte de fiducie reçoit des prêts, dont les taux sont inférieurs à ceux du marché, de sources telles que des banques centrales, des États et des institutions publiques, et il les rétrocède aux pays admissibles à une aide au titre de la FRPC, à un taux d'intérêt de 0,5 % par an. Des dons destinés à bonifier les intérêts des prêts FRPC sont consentis au compte de fiducie de la FRPC, qui comporte un compte de réserve destiné à garantir les prêts qu'il reçoit. Le compte de fiducie et le fonds fiduciaire disposent l'un et l'autre de ressources pour bonifier les opérations de la FRPC, et le fonds fiduciaire FRPC-PPTE sert aussi à financer l'aide au titre de l'initiative en faveur des PPTE³.

Au cours de l'exercice 2002, 10 prêteurs (tableau 6.2) ont mis à la disposition du FMI 4,4 milliards de DTS pour financer les futures opérations de la FRPC. De ce fait, le plafond d'emprunt du compte de fiducie de la FRPC est passé de 11,5 milliards de DTS à 16 milliards de DTS en septembre 2001.

Il est prévu que les engagements de la FRPC actuelle seront financés sur ressources extérieures jusqu'en 2005.

³Les amendements du compte de fiducie de la FRPC et du fonds fiduciaire FRPC-PPTE approuvés en septembre 2001 permettent le transfert de ressources du fonds fiduciaire FRPC-PPTE au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC pour continuer à bonifier les prêts FRPC une fois que les ressources disponibles à cette fin au compte de fiducie seront épuisées.

La poursuite des prêts concessionnels au-delà de 2005 devra être réexaminée lorsque cette date sera plus proche, mais l'on prévoit qu'une part substantielle de ces prêts proviendra des ressources propres du FMI qui s'accumulent actuellement à la réserve du compte de fiducie de la FRPC. Ces ressources deviendront disponibles à mesure que les créanciers de la FRPC seront remboursés et que la sécurité fournie par la Réserve ne sera plus nécessaire.

Initiative PPTE renforcée

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, que le FMI et la Banque mondiale ont lancée en 1996, a été considérablement renforcée en 1999 afin de parvenir à un ajustement de dette plus substantiel et plus rapide, bénéficiant à un plus grand nombre de pays. À la fin avril 2002, le FMI et la Banque mondiale avaient amené 26 pays admissibles au point de décision prévu par l'initiative renforcée ou, dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'initiative originelle.

L'aide fournie par le FMI au titre de l'initiative prend la forme de dons ou de prêts libres d'intérêts que les pays membres utilisent pour le service d'une partie de leur dette envers l'institution. À la fin avril 2002, le FMI avait engagé 1,6 milliard de DTS en faveur de 27 pays admissibles (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie). Quatre pays (Bolivie, Burkina Faso, Mozambique et Tanzanie) sont parvenus au point d'achèvement pendant l'exercice 2002. Dans le cadre de l'initiative renforcée, une partie des ressources engagées au point de décision peut être déboursée avant que le pays ne parvienne au point d'achèvement. Cette assistance intérimaire du FMI peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total des engagements (25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles). Au 30 avril 2002, le total des versements du FMI au titre de l'initiative s'élevait à 688,7 millions de DTS (tableau 6.3).

Financement de l'initiative PPTE et des bonifications de la FRPC

Le financement de la participation du FMI à l'initiative PPTE renforcée et des bonifications de la FRPC est administré, respectivement, par le fonds fiduciaire FRPC-PPTE et le compte de fiducie de la FRPC. Le montant total des ressources nécessaires à ces deux titres est estimé à 7,5 milliards de DTS, l'aide au titre de l'initiative PPTE représentant environ 2,2 milliards de DTS et le coût de la bonification des opérations de la FRPC 5,3 milliards de DTS.

Ces besoins devraient être entièrement couverts par des contributions bilatérales de pays membres et du FMI.

Les engagements de contributions bilatérales des pays membres en faveur du compte de fiducie de la FRPC et du fonds fiduciaire FRPC-PPTE, qui se chiffrent à environ 3,8 milliards de DTS, ont été le fait d'une grande diversité de pays membres de l'institution, ce qui témoigne de l'ampleur du soutien dont bénéficient les initiatives PPTE et FRPC. Au total, 93 pays se sont engagés à verser leur apport : 27 pays avancés, 57 pays en développement et 9 pays en transition. Au 30 avril 2002, le total des contributions bilatérales effectives atteignait 3,7 milliards de DTS, les contributions au fonds fiduciaire FRPC-PPTE se chiffrent à 1,2 milliard de DTS (appendice II, tableau II.11).

Les propres contributions du FMI s'élèvent à 2,6 milliards de DTS, les contributions au fonds fiduciaire FRPC-PPTE se chiffrent à 2,2 milliards de DTS. La majeure partie (1,76 milliard de DTS) provient du placement du produit net de la cession d'or (12,9 millions d'onces d'or fin) hors marché. Ces ventes hors marché, qui se sont achevées en avril 2000, ont rapporté 2.226 millions de DTS, qui ont été déposés au compte de versements spécial et investis au profit de l'initiative PPTE.

Le FMI contribue en outre au financement en versant une fois pour toutes au compte de versements spécial environ 0,8 milliard de DTS et en renonçant à être remboursé pour les frais administratifs relatifs aux opérations de la FRPC des exercices 1998 à 2004. Un montant équivalent est transféré de la réserve du compte de fiducie de la FRPC au fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Ce dernier a aussi reçu une partie des commissions additionnelles en 1998 et 1999 au titre de la facilité de réserve supplémentaire en liaison avec l'activation des nouveaux accords d'emprunt. Aux contributions des pays membres et du FMI lui-même devraient venir s'ajouter les revenus du placement de ces fonds.

Placement des ressources du compte de versements spécial, de la FRPC et du fonds fiduciaire FRPC-PPTE

En mars 2000, le FMI a engagé une nouvelle stratégie d'investissement des 6,4 milliards de DTS de ressources destinées à soutenir les initiatives PPTE et FRPC, l'objectif étant d'accroître leur rendement à venir tout en maintenant le risque dans des limites prudentes. Le revenu supplémentaire contribuera à faire face aux besoins financiers des deux initiatives.

Tableau 6.3

Engagements et décaissements au titre de l'initiative PPTE, au 30 avril 2002

(Millions de DTS)

Pays	Montant ¹		Pays	Montant ¹	
	Engagé	Décaissé		Engagé	Décaissé
Bénin	18,4	7,4	Mali	44,4	17,2
Bolivie	65,5	65,5	Mauritanie	34,8	16,9
Burkina Faso	44,0	33,0	Mozambique	108,0	108,0
Cameroun	28,5	2,5	Nicaragua	63,0	—
Côte d'Ivoire	16,7	—	Niger	21,6	1,5
Éthiopie	26,9	4,0	Ouganda	121,7	121,7
Gambie	1,8	0,1	Rwanda	33,8	9,1
Ghana	90,1	9,9	São Tomé-et-Principe	—	—
Guinée	24,2	2,4	Sénégal	33,8	8,2
Guinée-Bissau	9,2	0,5	Sierra Leone	98,5	23,6
Guyana	56,2	31,7	Tanzanie	96,4	96,4
Honduras	22,7	4,5	Tchad	14,3	2,9
Madagascar	16,6	2,1	Zambie	468,8	117,2
Malawi	23,1	2,3			
Vingt-sept pays, dont 26 entrent dans le champ de l'initiative en faveur des PPTE ²				1.582,9	688,7

¹Peut comprendre les intérêts sur l'assistance engagée mais non décaissée pendant la période intérimaire.

²La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision au titre de l'initiative PPTE initiale.

Cette nouvelle approche a conduit à allonger l'échéance des placements en retirant la majeure partie des actifs précédemment placés à court terme sur des comptes en DTS à la Banque des règlements internationaux (BRI) pour les transférer sur des portefeuilles d'obligations et d'autres instruments à moyen terme dont la composition reflète celle des monnaies du panier de calcul du DTS. Les dépôts à court terme restants sont maintenus à un niveau suffisant pour faire face aux besoins de liquidités et pour satisfaire aux obligations administratives convenues avec certains contributeurs.

Le rendement du portefeuille d'obligations et d'autres instruments à moyen terme est évalué par référence à un indice spécifique composé des indices des obligations d'État à un à trois ans de quatre pays (Allemagne, États-Unis, Japon et Royaume-Uni), chaque marché étant pondéré de manière à refléter la composition du panier du DTS. Le rééquilibrage périodique du portefeuille garantit que sa composition en monnaies correspond autant que faire se peut à celle du panier du DTS. Après un raccourcissement temporaire de l'échéance moyenne du portefeuille à la mi-janvier 2002, l'indice de référence a aussi été temporairement modifié, et basé sur les taux des dépôts à trois mois et des titres publics à moins d'un an. La nouvelle stratégie est appliquée pour le compte du FMI par la BRI, la Banque mondiale et trois gérants d'investissement privés.

Dans les vingt-quatre mois qui ont suivi son adoption, la nouvelle stratégie d'investissement a permis

Tableau 6.4

Contributions pour la bonification de l'aide d'urgence après un conflit, au 30 avril 2002*(Millions de DTS)*

Contributeur	Contribution promise	Contribution reçue	Bonification versée
Belgique	1,0	—	—
Pays-Bas	1,6	—	—
Royaume-Uni	2,8	0,6	0,6
Suède	0,8	0,8	0,2
Suisse	0,8	—	—
Total	7,0	1,4	0,8

d'accroître le rendement (annualisé et net des frais de gestion) d'environ 392 points de base par rapport à la stratégie précédente, qui consistait à investir en dépôts libellés en DTS et il en a résulté un revenu supplémentaire de près de 250 millions de DTS, qui servira à soutenir les opérations de la FRPC et du fonds fiduciaire FRPC-PPTE.

Assistance d'urgence après un conflit

Le FMI fournit une assistance d'urgence aux pays qui sortent d'un conflit au moyen de prêts qui sont assortis du taux de commission de base. Le FMI a créé le 4 mai 2001 un compte administré spécial pour recueillir des contributions de donateurs bilatéraux qui permettraient de bonifier ces prêts de sorte que le FMI puisse fournir ses concours au taux concessionnel de 0,5 % aux pays admissibles au bénéfice de la FRPC⁴. Au 30 avril 2002, le Royaume-Uni et la Suède avaient versé des dons à ce compte, et la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse s'y étaient aussi engagés. Les contributions promises totalisaient environ 7 millions de DTS, dont 1,4 million avaient été versés. Un total de 0,8 million de DTS a été décaissé pour bonifier les prêts accordés à six pays (Albanie, République du Congo, Guinée-Bissau, Rwanda, Sierra Leone et Tadjikistan) (tableau 6.4).

Droits de tirage spéciaux

Le DTS est un instrument de réserve créé par le FMI en 1969 et alloué aux pays membres proportionnellement à leur quote-part en vue de répondre à un besoin mondial à long terme de compléter les actifs de réserve existants. Les pays membres peuvent l'utiliser pour obtenir des devises d'autres pays membres et pour effectuer des paiements au FMI. Ces utilisations ne consti-

⁴Si, pour un trimestre donné, les ressources du compte sont insuffisantes pour bonifier les intérêts de tous les bénéficiaires pour les ramener au taux de ½ % par an, on effectuera une péréquation de toutes les bonifications de manière à ce que le taux de commission effectif après bonification soit aussi proche que possible de ½ %.

tuent pas des emprunts; les pays membres reçoivent des DTS de manière inconditionnelle et ils peuvent s'en servir pour couvrir un besoin de financement de la balance des paiements sans avoir à prendre des mesures économiques, ni à assumer d'obligations de remboursement. Cependant, en cas d'utilisation nette des DTS alloués, le pays membre doit acquitter le taux d'intérêt du DTS, tandis qu'un pays membre qui en a acquis un montant dépassant son allocation reçoit une rémunération, au même taux d'intérêt. Au total, 21,4 milliards de DTS ont été attribués aux pays membres en deux allocations — 9,3 milliards de DTS en 1970–72 et 12,1 milliards de DTS en 1978–81. La valeur du DTS est la moyenne pondérée des valeurs des grandes monnaies internationales qui composent le panier du DTS et le taux d'intérêt du DTS est la moyenne des taux d'instruments à court terme sur les marchés des monnaies qui entrent dans la composition du panier d'évaluation (voir encadré 6.6). Le DTS est aussi l'unité de compte du FMI, et son taux d'intérêt sert de base au calcul des commissions perçues sur les financements ordinaires du FMI et du taux d'intérêt versé aux pays membres créanciers de l'institution.

- *Allocations générales de DTS.* Les décisions relatives aux allocations générales de DTS sont prises pour des périodes de base de cinq ans et le FMI doit avoir déterminé qu'une allocation aurait pour effet de répondre à un besoin global à long terme de compléter les actifs de réserve existants. Toute décision concernant l'allocation de DTS requiert une majorité de 85 % du total des voix attribuées. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a examiné s'il convenait de procéder à une allocation générale au vu de la situation actuelle et prévisible de l'économie mondiale. Un certain nombre d'administrateurs ont fait valoir que la conjonction de facteurs justifiant que l'on envisage une allocation était plus forte à l'heure actuelle qu'elle ne l'a été depuis de nombreuses années, et ils ont souligné à cet égard, qu'il est difficile et coûteux de se procurer des réserves en empruntant sur des marchés de capitaux qui manifestent une plus grande aversion à l'égard des risques. D'autres administrateurs ont insisté sur le fait qu'il faut considérer le besoin global à long terme de compléter les actifs de réserve dans une perspective à moyen terme. Or, à leur avis, les projections actuelles quant à l'évolution de l'économie mondiale au cours des cinq années de la prochaine période de base ne plaident pas pour une allocation de DTS. Le Directeur général a donc indiqué au Conseil des gouverneurs qu'il n'existe pas un appui assez large pour formuler une proposition visant une allocation au cours de la huitième période de base. Cependant, au vu de l'intérêt suscité par ce dossier, le Directeur général a signalé qu'il comptait soumettre à nouveau en temps

- opportun, au Conseil d'administration, la question d'une allocation générale de DTS.
- *Allocation spéciale et unique.* En septembre 1997, le Conseil des gouverneurs a proposé de modifier les Statuts afin d'effectuer une allocation spéciale et unique de DTS destinée à remédier au fait que des DTS n'avaient jamais été alloués à plus du cinquième des pays membres. Cette allocation spéciale permettrait à tous les pays membres de participer au système de DTS dans des conditions d'égalité, et les allocations cumulatives, qui seraient doublées, atteindraient 42,87 milliards de DTS. La proposition prendra effet lorsque les trois cinquièmes des pays membres (110 pays) représentant 85 % du total des voix l'auront acceptée. Au 30 avril 2002, 118 pays membres disposant de 73 % du total des voix y avaient consenti, et il ne manquait plus que le consentement des États-Unis pour que la proposition prenne effet.
 - *Opérations et transactions sur DTS.* Toutes les transactions sur DTS passent par le département des DTS. Les DTS sont détenus essentiellement par les pays membres, le solde étant au compte des ressources générales (CRG) du FMI ou aux mains d'entités officielles agréées. Les détenteurs ainsi désignés ne reçoivent pas d'allocation, mais peuvent acquérir des DTS et en utiliser pour des opérations et des transactions avec les pays membres et avec d'autres détenteurs désignés, aux mêmes conditions qu'avec les pays membres⁵. Les transactions sur DTS sont facilitées par les accords volontaires passés avec 13 pays membres et une institution financière, aux termes desquels les parties sont prêtes à acheter ou à vendre des DTS contre des monnaies librement utilisables dans les transactions internationales sous réserve que leurs propres avoirs en DTS ne dépassent pas certaines limites. Ces accords ont contribué à garantir la liquidité du système de DTS⁶.

⁵Les 16 détenteurs agréés sont l'Association internationale de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque centrale des Caraïbes orientales, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, la Banque centrale européenne, la Banque de développement de l'Afrique de l'Est, la Banque des États de l'Afrique centrale, la Banque des règlements internationaux, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque islamique de développement, la Banque nordique d'investissement, le Fonds africain de développement, le Fonds international de développement agricole, le Fonds latino-américain de réserve et le Fonds monétaire arabe. La dernière désignation en date (15 novembre 2000) est celle de la Banque centrale européenne.

⁶Un mécanisme de désignation prévoit que les participants dont les positions de balance des paiements et de réserve sont jugées suffisamment fortes peuvent être obligés, lorsqu'ils sont désignés par le FMI, de fournir des avoirs en monnaies librement utilisables en échange de DTS à concurrence de montants déterminés. En raison de l'existence d'accords volontaires, le mécanisme de désignation n'a plus été utilisé depuis 1987.

Le total des transferts de DTS a continué de diminuer pendant l'exercice 2002, où il est tombé à 14,0 milliards de DTS, alors qu'il s'était chiffré à 18,7 milliards durant l'exercice précédent et à 49,1 milliards (montant record) pour l'exercice 1999, au cours duquel le volume des transactions sur DTS avait augmenté fortement par suite du paiement des augmentations de quotes-parts (tableau 6.6). À la fin de l'exercice 2002, les avoirs propres en DTS du FMI, qui avaient augmenté fortement auparavant par suite du paiement des augmentations de quotes-parts en 1999, étaient tombés à 1,5 milliard de DTS, contre 2,4 milliards un an plus tôt, se situant donc dans la fourchette de 1,0–1,5 milliard dans laquelle le FMI souhaite les maintenir. Les avoirs en DTS des détenteurs agréés se sont chiffrés à 0,4 milliard. Les avoirs des participants sont donc passés à 19,6 milliards de DTS, contre 18,7 milliards de DTS en 2001. Les avoirs en DTS des pays industrialisés et des pays créanciers nets se sont accrus par rapport aux allocations cumulatives nettes de ces pays au cours de l'exercice écoulé. La progression tient principalement au niveau élevé des intérêts (rémunération) versés à ces pays membres. Les avoirs en DTS des pays non industrialisés sont passés à 56,9 % de leur allocation cumulative nette, contre 54,6 % un an plus tôt.

Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges

Comme toute institution financière, le FMI tire des revenus des intérêts et commissions qui lui sont payés sur ses prêts, et il utilise ces ressources pour couvrir ses coûts de financement et ses frais administratifs. Étant donné que l'essentiel de son revenu provient des quotes-parts et des ressources d'origine interne, il dispose d'une certaine marge de manœuvre pour fixer le taux de commission de base. Cependant, il doit veiller à servir à ses créanciers un taux d'intérêt compétitif. Les Statuts de l'institution comportent un garde-fou supplémentaire : ils limitent le taux d'intérêt versé aux créanciers, qui doit se situer entre un minimum et un maximum du taux d'intérêt du DTS.

Le taux de commission de base, qui s'applique aux prêts ordinaires, est calculé au début de l'exercice proportionnellement au taux d'intérêt du DTS, de manière à atteindre l'objectif de revenu net fixé pour l'exercice. Sa fixation correspond à deux objectifs : couvrir le coût des ressources et les frais administratifs, et accroître les réserves de l'institution. La proportion exacte est déterminée à partir de projections du revenu et des dépenses de l'exercice; elle peut être modifiée au milieu de l'exercice en fonction du revenu net effectif et si l'on prévoit que le revenu de l'ensemble de l'exercice s'écartera sensiblement de la projection. En fin d'exercice, l'excédent éventuel du revenu par rapport à l'objectif est reversé aux pays membres qui ont acquitté des commissions au cours de cette période; un déficit est compensé pendant l'exercice suivant.

Encadré 6.6

Valeur et taux d'intérêt du DTS

Valeur. La valeur du DTS est la moyenne pondérée des valeurs d'un panier de grandes monnaies internationales. La méthode de calcul est revue tous les cinq ans. La dernière révision en date s'est achevée au cours de l'exercice 2001, et le Conseil d'administration du FMI a décidé de modifier le panier de calcul afin de prendre en compte le fait qu'un certain nombre de pays européens ont adopté l'euro comme monnaie commune et le rôle grandissant des marchés de capitaux internationaux. Les monnaies qui composent le panier sont celles qui sont le plus largement utilisées dans les transactions internationales et sont cotées sur les principaux marchés des changes. Les monnaies retenues pour la période 2001-05 sont le dollar EU, l'euro, la livre sterling et le yen (tableau 6.5).

Taux d'intérêt. Le FMI a aussi passé en revue la méthode de calcul du taux d'intérêt du DTS au cours de l'exercice 2001 et a décidé de continuer à le fixer chaque semaine à partir de la moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme des marchés des monnaies composant le panier de calcul de la valeur du DTS. Cependant, les instrument financiers servant à déterminer le taux représentatif de l'euro et celui du yen ont changé, pour tenir compte de l'évolution des marchés. Au cours de l'exercice, le taux du DTS a évolué parallèlement aux principaux marchés monétaires — il a baissé au cours des trois premiers trimestres et s'est stabilisé par la suite —, avec une valeur moyenne de 2,79 % sur l'exercice 2002 (graphique 6.2).

Tableau 6.5
Valeur du DTS
(Au 30 avril 2002)

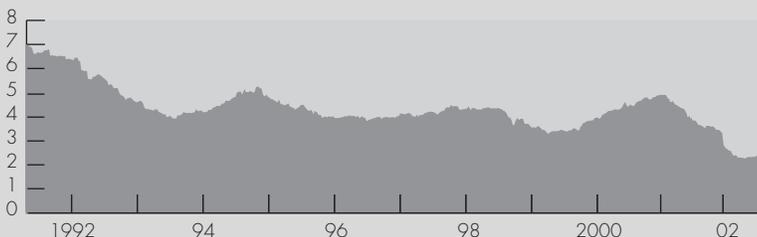
Monnaie	Montant d'unités de monnaie	Taux de change ¹	Équivalence en dollar EU
Dollar EU	0,5770	1,00000	0,577000
Euro	0,4260	0,90110	0,383869
Livre sterling	0,0984	1,45680	0,143349
Yen	21,0000	128,45000	0,163488
			1,267706

Pour mémoire :

- 1 DTS = 1,267706 dollar EU
- 1 dollar EU = 0,788826 DTS

¹Le taux de change du yen s'exprime en unités monétaires par dollar EU; les autres taux s'expriment en dollars EU par unité monétaire.

Graphique 6.2
Taux d'intérêt du DTS, 1992-2002
(Pourcentage)



Le FMI perçoit des commissions additionnelles proportionnelles aux encours sur les crédits accordés après le 28 novembre 2000, afin de décourager l'utilisation

de ses ressources pour des montants excessifs dans les tranches de crédit et au titre d'accords de crédit élargis. Le FMI perçoit aussi sur les prêts à plus court terme au titre de la FRS et de la LCP des commissions additionnelles qui varient en fonction de la période pendant laquelle le crédit est en cours. Le produit des commissions additionnelles, qui est versé aux réserves du FMI, n'entre pas en compte dans le calcul de l'objectif de revenu de l'exercice.

Le revenu du FMI provient aussi des paiements qu'effectuent les pays emprunteurs sous forme de commissions de tirage, de commissions d'engagement et de commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % s'applique à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Dans le cas des crédits au titre d'accords de confirmation ou d'accords élargis, une commission d'engagement remboursable est perçue au début de chaque période de douze mois sur les montants qui pourraient être tirés au cours de cette période, y compris ceux qui sont disponibles au titre de la FRS ou de la LCP. Son taux est de 0,25 % sur les montants engagés à concurrence de 100 % de la quote-part et de 0,10 % au-delà. La commission d'engagement est remboursée à mesure de l'utilisation du crédit et proportionnellement aux tirages effectués. En outre, le FMI prélève des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriéré depuis moins de six mois.

Le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays qui détiennent des créances sur lui (positions de réserve) à un taux qui doit être, selon les Statuts, au minimum de 80 % et au maximum de 100 % — c'est le cas actuellement — du taux d'intérêt du DTS.

Depuis 1986, le calcul des taux de commission et de rémunération fait intervenir un mécanisme de répartition des charges qui partage équita-

Tableau 6.6
Transferts de DTS
(Millions de DTS)

	Exercices clos le 30 avril								
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés									
Transactions par accord ¹	3.122	8.987	8.931	7.411	8.567	13.817	6.639	5.046	3.669
Transactions avec désignation ²	406	124	1.951	88	86	4.577	293	544	290
Opérations relatives au FMI ³	436	301	704	606	901	756	684	922	866
Intérêts nets sur les DTS	121	174	319	268	284	289	214	302	228
Total	4.085	9.586	11.905	8.372	9.839	19.439	7.831	6.814	5.053
Transferts des participants au compte des ressources générales									
Rachats	642	1.181	5.572	4.364	2.918	4.761	3.826	3.199	1.631
Commissions	1.425	1.386	1.985	1.616	1.877	2.806	2.600	2.417	2.304
Paievements des quotes-parts	71	24	70	—	—	8.644	528	65	—
Intérêts reçus par le compte sur ses avoirs en DTS	336	262	53	51	44	35	138	118	56
Prélèvements	4	4	4	4	4	3	3	2	2
Total	2.478	2.857	7.683	6.035	4.844	16.249	7.094	5.800	3.993
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés									
Rachats	2.676	5.970	6.460	4.060	4.243	9.522	3.592	3.166	2.361
Remboursements des emprunts du FMI	300	862	—	—	—	1.429	—	—	—
Intérêts sur les emprunts du FMI	162	97	—	—	—	46	18	—	—
En échange de monnaies d'autres pays membres									
Acquisitions de DTS pour les paiements de commissions	166	99	49	224	20	545	1.577	1.107	1.130
Rémunération	958	815	1.092	1.055	1.220	1.826	1.747	1.783	1.361
Autres	108	51	259	27	90	74	1.008	31	93
Total	4.370	7.894	7.859	5.366	5.574	13.442	7.942	6.087	4.945
Total des transferts	10.933	20.336	27.448	19.773	20.256	49.130	22.867	18.702	13.991
Avoirs au compte des ressources générales à la fin de l'exercice	6.038	1.001	825	1.494	764	3.572	2.724	2.437	1.485

¹Il s'agit des transactions par lesquelles les participants au département des DTS (qui rassemble actuellement tous les pays membres) et/ou les détenteurs agréés échangent volontairement des DTS contre de la monnaie au taux officiel déterminé par le FMI. Ces transactions sont généralement organisées par le FMI.

²Opérations impliquant des détenteurs de DTS agréés, c'est-à-dire des pays membres non participants au département des DTS que le FMI a désignés comme des détenteurs de DTS.

³Il s'agit des opérations sur DTS entre pays membres et le FMI qui passent par l'intermédiaire de détenteurs agréés. Le FMI a pris un certain nombre de décisions agréant des opérations au titre du fonds fiduciaire, du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire (MFS), de la FAS, de la FASR, de la FRPC et de l'initiative PPTE.

est compensée par l'ajustement en hausse du taux de commission et la révision en baisse du taux de rémunération. Les montants ainsi obtenus sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées. Des ajustements supplémentaires du taux de commission ordinaire et du taux de rémunération peuvent être effectués afin de générer des ressources pour un compte spécial conditionnel (CSC-1) créé expressément pour protéger le FMI des risques de pertes résultant d'obligations impayées. Les ressources du CSC-1 sont remboursables une fois tous les arriérés résorbés, mais elles peuvent

l'être plus tôt si le FMI le décide. Au cours de l'exercice 2002, l'ajustement combiné au titre de commissions impayées et de l'allocation au CSC-1 s'est soldé par une augmentation du taux de commission de base égale à 14 points de base et par une réduction du taux de rémunération égale à 15 points de base, et les taux de commission et de rémunération ajustés ont été en moyenne de 3,39 % et de 2,65 %, respectivement.

En avril 2001, le taux de commission de base pour l'exercice 2002 a été fixé à 117,6 % du taux d'intérêt du DTS de manière à parvenir à l'objectif de revenu fixé.

Après déduction des remboursements de paiements d'intérêts (voir ci-après), le revenu net du FMI pour l'exercice 2002 s'est établi au total à 360 millions de DTS, y compris 314 millions provenant des commissions additionnelles, après déduction des frais annuels d'administration du compte de fiducie de la FRPC. Ainsi qu'il en avait été convenu pendant l'exercice 1998, le FMI n'a pas été remboursé des frais d'administration du compte de fiducie de la FRPC pour l'exercice 2002, mais un montant équivalent (62 millions de DTS) a été transféré de ce compte au fonds fiduciaire FRPC-PPTE par l'intermédiaire du compte de versements spécial. Comme convenu au début de l'exercice, un montant de 17 millions de DTS de revenu net excédant l'objectif de revenu a été restitué aux pays membres qui avaient acquitté des intérêts à la fin de l'exercice 2002, ce qui a réduit rétroactivement le taux de commission appliqué pendant l'exercice 2002 à 116,4 % du taux d'intérêt du DTS. En outre, le mécanisme de répartition des charges (voir supra) a permis de mobiliser 94 millions de DTS qui ont été versés au CSC-1.

À la suite de la réduction rétroactive du taux de commission, 360 millions de DTS ont été versés aux réserves du FMI, dont 314 millions, provenant des commissions additionnelles, ont été versés à la réserve générale, le reste allant à la réserve spéciale. Le total des réserves atteignait 3,6 milliards de DTS au 30 avril 2002, contre 3,3 milliards un an plus tôt.

En avril 2002, le Conseil d'administration a décidé de maintenir en activité le mécanisme financier, et il a fixé le taux de commission de base pour l'exercice 2003 à 128 % du taux d'intérêt du DTS.

Préserver les ressources du FMI et remédier aux arriérés

Au cours de l'exercice 2002, les efforts du FMI en vue de protéger ses ressources se sont intensifiés avec l'expansion et la pérennisation du système d'évaluation des diligences institué en 2000 pour améliorer les dispositifs de contrôle interne, les systèmes comptables et les procédures de divulgation et d'audit des banques centrales des pays qui utilisent les ressources du FMI. En outre, le cadre juridique et opérationnel conçu pour remédier à la désinformation (communication d'informations inexactes ou incomplètes) a été élargi pour englober l'initiative en faveur des PPTE. Enfin, la stratégie applicable en matière d'impayés a aussi été étendue aux prêts FRPC, et les délais de divulgation publique des arriérés ont été améliorés.

Évaluation des diligences

Au cours de l'exercice 2002, le FMI a continué à intensifier ses efforts pour prévenir l'utilisation abusive de ses ressources en procédant à une évaluation des diligences (garde-fous mis en place par les banques centrales des pays emprunteurs, qui reçoivent en général les décaisse-

ments). Ces évaluations avaient été instituées en mars 2000 à titre expérimental; le Conseil d'administration a décidé en mars 2002 d'en faire un dispositif permanent (voir encadré 6.7). Le dispositif, adopté dans le contexte de plusieurs cas de communication au FMI de données incomplètes ou inexactes et d'allégations d'utilisations abusives de ses ressources, a pour objectif de compléter la conditionnalité, l'assistance technique et les autres moyens qui ont généralement assuré le bon emploi des ressources financières de l'institution. En particulier, l'évaluation des diligences vise à donner au FMI des assurances raisonnables que les systèmes de communication des données et de contrôle des banques centrales permettent de gérer les ressources, y compris les décaissements du FMI.

L'évaluation des diligences s'applique à chaque pays ayant conclu, après le 30 juin 2000, un accord en vue de l'utilisation des ressources du FMI. Les pays ayant signé un accord avant cette date sont soumis à une procédure allégée : ils sont tenus de démontrer qu'ils satisfont à une seule des obligations du dispositif, à savoir la publication par leur banque centrale d'états financiers annuels soumis à un audit externe indépendant et conforme aux normes internationalement reconnues. Encore que l'évaluation des diligences ne soit pas requise dans le cas des programmes suivis par les services du FMI, les pays qui se trouvent dans ce cas de figure sont encouragés à s'y soumettre volontairement, car bien souvent ces programmes débouchent sur un accord formel avec le FMI. Au cours de l'exercice 2002, 49 évaluations des diligences ont été menées à bien, y compris au titre de la procédure allégée susmentionnée.

Les évaluations se déroulent selon une procédure établie, de manière à en garantir l'application uniforme. La banque centrale, communique une série de documents standard au FMI, qui examine cette documentation et se met en rapport, si nécessaire, avec les autorités de la banque centrale et avec les auditeurs externes. Cet examen sur pièces peut être complété par une visite sur place pour obtenir ou clarifier certaines informations afin de tirer des conclusions et de formuler des recommandations. La visite sur place est effectuée par les services du FMI, avec éventuellement la participation d'experts techniques détachés par d'autres pays membres. Les résultats et la date de la précédente évaluation sont pris en considération, et on vérifie notamment les actions de suivi.

L'évaluation se solde par un rapport confidentiel qui identifie les vulnérabilités, hiérarchise les risques et présente des recommandations pour les atténuer. Les autorités nationales, qui ont l'occasion de formuler leurs commentaires sur tous les points du rapport, sont censées donner suite aux recommandations, et cela peut, le cas échéant, faire partie de la conditionnalité d'un programme. Les conclusions et les mesures correctives convenues sont récapitulées dans un rapport succinct qui est soumis au Conseil d'administration soit au mo-

Encadré 6.7

Le Conseil d'administration dresse le bilan de l'évaluation des diligences

En mars 2002, le Conseil d'administration a passé en revue le dispositif d'évaluation des diligences et le bilan de l'expérience acquise depuis leur introduction en mars 2000. Le Conseil était assisté par un groupe d'experts externes qui avaient évalué indépendamment l'efficacité de cette nouvelle politique.

Le Conseil d'administration, notant que les conclusions des évaluations ont été largement acceptées par les banques centrales, a jugé que cette initiative était un succès indéniable et a décidé d'en faire un dispositif permanent. Il apparaît à l'examen que l'évaluation systématique des diligences a rehaussé la réputation de prêteur prudent du FMI et sa crédibilité à ce titre, tout en améliorant le mode de fonctionnement et les méthodes comptables des banques centrales. D'après ces évaluations, il semble que les ressources du FMI aient été exposées à des risques importants dans certains cas, mais que ces risques pouvaient être évités, et le Conseil d'administration a noté avec satisfaction que nombre de banques centrales ont

pris des dispositions pour combler les lacunes mises en lumière.

Les évaluations ont révélé, malgré l'amélioration des diligences des banques centrales ces dernières années, l'existence d'importantes vulnérabilités dans le système de contrôle utilisé par les banques centrales d'un certain nombre de pays membres emprunteurs. Ces défaillances pourraient donner lieu à la communication de données inexactes au FMI ou à des utilisations abusives des ressources de la banque centrale, notamment des décaissements du FMI. En particulier, les évaluations ont révélé que 1) dans bien des cas, les états financiers des banques centrales ne sont pas soumis à un audit indépendant et externe opéré conformément aux normes internationalement reconnues; 2) plusieurs banques centrales n'exercent pas un contrôle rigoureux sur les réserves de change et la communication de données au FMI; et 3) un certain nombre de banques centrales ont adopté un dispositif d'information financière peu clair et des normes comptables inadéquates.

Ce bilan a conduit à plusieurs réaménagements du système, notamment à l'amélioration des communications externes au cours du processus d'évaluation; on a cessé par ailleurs de produire des rapports distincts pour la première étape (évaluation sur pièces) et la seconde (évaluation sur place). Par ailleurs, le champ d'application des évaluations a été élargi aux pays qui sollicitent l'augmentation d'un accord en cours ou qui mettent en œuvre un programme d'accumulation de droits. Une évaluation des diligences restera obligatoire pour tous les nouveaux accords, même si le FMI en a déjà effectué une. Cependant, l'essentiel du travail devrait consister non plus à réaliser les évaluations initiales, mais à vérifier la suite donnée aux recommandations des précédentes évaluations.

Le rapport des services du FMI et celui des experts externes qui ont servi de base au bilan dressé par le Conseil d'administration, ainsi que le résumé de ses délibérations et d'autres documents de référence sont affichés sur le site Internet du FMI.

ment de l'approbation d'un accord, soit, au plus tard, lors de la première revue de l'accord. La mise en œuvre des recommandations fait l'objet d'un suivi périodique des services du FMI.

Désinformation

Au cours de l'exercice 2002, le FMI a aussi continué à renforcer les dispositions juridiques et opérationnelles applicables lorsqu'un pays lui communique des informations inexactes. En février-mars 2002, un nouveau système a été mis en place pour traiter les révisions apportées aux données économiques et des statistiques de la dette extérieure qui sous-tendent les décisions prises dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE. En février, le conseil a approuvé un amendement de l'instrument portant création du fonds fiduciaire PPTE qui prévoit l'exclusion de l'encours de la dette extérieure, dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette, des montants dus au FMI qui, d'après les directives du FMI relatives à la désinformation, constituent des achats/décaissements non conformes. En mars, le Conseil a décidé que le montant de l'allègement de dette serait ajusté à la hausse ou à la baisse (avec un plancher) si l'analyse de viabilité de la dette qui a servi à déterminer le montant de l'assistance se révèle inexacte. Le Conseil peut par ailleurs demander au

pays de reverser au fonds fiduciaire PPTE les fonds d'assistance décaissés sur la base d'informations inexactes à propos de ses antécédents, mais non encore utilisés pour assurer le service de la dette. Ce dispositif ne prévoit pas de mesures correctives après qu'un pays a atteint le point d'achèvement, ni pour les pays ayant atteint le point de décision avant sa mise en place. Dans un souci de transparence et conformément aux règles en vigueur, le FMI rendra publiques et partagera avec les autres créanciers les informations pertinentes dans chaque cas.

Impayés envers le FMI

Au cours de l'exercice 2002, le total des impayés des pays membres envers l'institution est passé à 2,36 milliards de DTS, contre 2,24 milliards un an plus tôt, en raison principalement de l'accumulation de nouveaux arriérés par le Zimbabwe (tableau 6.7). Le Zimbabwe est le premier pays depuis 1993 à avoir accumulé des arriérés significatifs envers le compte des ressources générales et le premier cas d'impayés envers le compte de fiducie de la FRPC.

Fin avril 2002, plus de 97 % du total des impayés étaient prolongés (plus de six mois); ils se composaient pour moitié d'arriérés de principal et pour moitié de commissions et intérêts impayés; 90 % étaient des impayés envers le compte des ressources générales.

Tableau 6.7

Arriérés envers le FMI de pays ayant des obligations impayées depuis au moins six mois, par type d'obligation et durée, au 30 avril 2002*(Millions de DTS)*

	Total	Type d'obligation				Durée	
		Département général (FAS comprise)	Département des DTS	Fonds fiduciaire	FRPC	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
Afghanistan, État islamique d ¹	7,3	— ¹	7,3	—	—	0,5	6,9
Congo, République dém. du	402,3	382,8	19,3	—	—	4,3	397,9
Iraq	49,7	—	49,6	—	—	1,6	48,1
Libéria	493,5	440,9	22,5	30,0	—	3,9	489,6
Somalie	214,2	196,9	9,4	7,9	—	1,9	212,2
Soudan	1.094,3	1.015,6	0,3	78,3	—	6,8	1.087,6
Zimbabwe	93,8	51,3	—	—	42,5	40,7	53,1
Total	2.355,0	2.087,5	108,4	116,2	42,5	59,6	2.295,4

¹Moins de 50.000 DTS.

Les cinq pays ayant les arriérés prolongés les plus importants — la République démocratique du Congo, le Libéria, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe — comptent pour près de 98 % du total⁷. En vertu de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctives ont été prises à l'encontre des pays ayant des arriérés prolongés⁸.

Au cours de l'exercice 2002, il y a eu 22 cas d'arriérés de courte durée, qui ont été résorbés rapidement et n'ont pas donné lieu à l'application de mesures correctives.

Les commissions différées envers le compte des ressources générales des pays ayant des arriérés prolongés, dont le FMI est dédommagé par le biais du mécanisme de répartition des charges, se sont chiffrées à 33 millions de DTS, ce qui en porte le total à 1,1 milliard de DTS.

La stratégie de coopération renforcée à l'égard des arriérés a été passée en revue le 22 août 2001 et le Conseil d'administration a adopté une procédure plus stricte pour les arriérés envers le compte de fiduciaire de la FRPC, calquée autant que possible sur l'enchaînement des mesures correctives applicables en cas d'arriérés envers le compte des ressources générales⁹. Le Conseil a aussi décidé d'accroître la transparence en ce qui concerne les arriérés en décidant que 1) les informations sur les impayés seront affichées sur le site Internet du

⁷Les commissions nettes impayées de l'État islamique d'Afghanistan et de l'Iraq représentent le solde (soit moins de 3 %).

⁸Dans certains cas (État islamique d'Afghanistan, République démocratique du Congo, Iraq et Somalie), l'application de mesures correctives a été différée ou suspendue à cause de conflits civils, de l'absence de gouvernement fonctionnel ou de sanctions internationales.

⁹Il ne peut pas y avoir un parallélisme total entre les arriérés relatifs au compte des ressources générales et à la FRPC. En effet, les premiers constituent une infraction aux Statuts et sont passibles de sanctions en vertu de l'article XXVI, ce qui n'est pas le cas des seconds.

FMI dès lors qu'ils datent de trois mois (et non plus six mois comme auparavant); 2) un communiqué de presse sera diffusé chaque fois que le Conseil statue sur un cas spécifique d'impayé. Le Conseil a en outre décidé que les cas où un rachat n'a pas été effectué à la date prévue seront rendus publics sur le site Internet au bout de trois mois.

Au cours de l'exercice 2002, le Conseil d'administration a examiné plusieurs dossiers d'obligations impayées :

- Dans le cas de la République démocratique du Congo, examiné le 13 juillet 2001, le Conseil a salué l'intention annoncée par les autorités de mettre en œuvre un programme suivi par les services du FMI et de s'efforcer d'améliorer les relations avec la communauté internationale.
- S'agissant du Libéria, dont le dossier a été examiné le 25 février 2002, le Conseil a déterminé que le Libéria n'a pas suffisamment coopéré avec le FMI pour résoudre le problème des impayés que ce soit sur le plan de la politique économique ou des paiements. Le Conseil a aussi noté que le Directeur général entendait amorcer rapidement la procédure de suspensions des droits de vote et droits connexes du Libéria au FMI. Le 16 avril 2002, le conseil a décidé d'examiner à une date ultérieure la plainte déposée par le Directeur général en vue des droits de vote et droits connexes du Libéria.
- Le Conseil a examiné le cas du Soudan le 24 novembre 2001 et a déploré les retards qui se sont produits dans les paiements mensuels du Soudan au FMI, ainsi que les dérapages observés dans le déroulement du programme suivi par les services du FMI au premier semestre 2001. Le Conseil a toutefois noté que le Soudan avait souffert d'un environnement externe défavorable et s'est déclaré prêt à considérer la de-

mande de modification du niveau des paiements pour tenir compte de la capacité de paiement du Soudan dans le cadre d'un nouveau programme suivi par les services du FMI.

- Le Zimbabwe s'est trouvé en situation d'arriérés envers le FMI le 14 février 2001; une plainte a été émise le 15 mai 2001; le 24 septembre 2001, le pays a été déclaré inadmissible à l'emploi des ressources générales du FMI et rayé de la liste des pays admissibles au bénéfice de la FRPC. Le Conseil d'administration a rouvert le dossier du Zimbabwe à trois reprises au cours de l'exercice 2002 (les 8 juin, 24 septembre et 14 décembre 2001). Lors du troisième réexamen, le Conseil a déploré que le Zimbabwe continue à ne pas s'acquitter de ses obligations financières et a décidé

d'envisager l'application de mesures correctives lors du prochain examen de la question.

Au cours de l'exercice 2002, le Conseil n'a pas passé en revue les obligations impayées de l'État islamique d'Afghanistan, de l'Iraq et de la Somalie.

À la fin avril 2002, la République démocratique du Congo, le Libéria, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe étaient inadmissibles à l'emploi des ressources générales du FMI en vertu de l'article XXVI, section 2 *a*). Des déclarations de non-coopération — étape suivante de la stratégie mise en place pour régler le problème des arriérés — avaient été émises à l'égard de la République démocratique du Congo et du Libéria, et les droits de vote de la République démocratique du Congo restaient suspendus.

Assistance technique et formation

Outre son activité de conseiller économique et ses concours financiers, le FMI offre une assistance technique et des possibilités de formation aux États membres dans les domaines qui relèvent de sa compétence, tels que la gestion des recettes et des dépenses publiques, les activités de banque centrale, la viabilité du secteur financier, les régimes de change, les statistiques économiques et financières et les questions juridiques y afférentes. Cette assistance technique, qui est un avantage important proposé aux membres du FMI, est le plus souvent gratuite, puisqu'elle n'est facturée qu'aux pays en mesure d'en défrayer le coût. L'assistance du FMI permet aux pays bénéficiaires de mieux concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et financières saines et vise à favoriser, à cette occasion, un transfert de savoir-faire. Son objectif est de stimuler les capacités institutionnelles des États membres et de leur fournir une assistance qui aura un impact bénéfique prolongé sur leur économie en favorisant notamment une croissance durable et le recul de la pauvreté dans les pays les plus démunis. L'assistance technique aide les États membres à adopter et à mettre en œuvre des réformes effectives en s'appuyant sur la vaste expérience acquise par le FMI à travers le monde dans le règlement de problèmes similaires ainsi que sur l'aide d'experts de haut niveau issus de ses rangs et des principales institutions publiques ou privées, banques centrales et agences économiques du monde entier.

Depuis quelques années, les États membres du FMI attachent une importance croissante à l'assistance technique pour renforcer l'efficacité de la surveillance du FMI et de son programme de travail. Ils souhaitent aussi que cette assistance joue un rôle central à l'appui des efforts déployés par l'institution pour prévenir et gérer les crises, renforcer les capacités des pays à faible revenu et rétablir la stabilité macroéconomique au sortir des crises. À titre d'exemple, des initiatives telles que le suivi systématique des recommandations faites dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), l'adoption de normes internationales, le suivi des dépenses publiques et d'autres indicateurs dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres

très endettés (PPTE) ou la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (voir encadré 7.1) ont toutes entraîné une augmentation de la demande d'assistance technique.

Aussi le Conseil d'administration a-t-il souligné la nécessité de lier l'assistance technique aux priorités du FMI, d'en améliorer les modalités de prestation et de mobiliser des ressources extérieures supplémentaires. L'offre d'assistance technique étant limitée, il est plus important que jamais d'instaurer une coordination et une collaboration efficaces entre ses différents prestataires, et en particulier entre les institutions financières internationales et les institutions de développement bilatérales ou multilatérales.

La direction du FMI, consciente de l'impact grandissant de l'assistance technique sur les autres activités opérationnelles majeures de l'institution — sa mission de surveillance et l'emploi de ses ressources financières —, a décidé de renforcer la supervision de l'assistance technique en transformant l'ancien *Secrétariat à l'assistance technique* en un organe distinct dépendant du bureau du Directeur général en juin 2001. Le secrétariat, rebaptisé *Bureau de la gestion de l'assistance technique*, a été élargi et placé sous l'autorité d'un directeur.

On trouvera une description plus complète des objectifs, du champ d'application et des méthodes de l'assistance technique dans des documents tels que la *Déclaration de principe sur l'assistance technique* du FMI (2001), qui peut être consultée sur le site Web de l'institution.

Arrêter les priorités de l'assistance technique du FMI

Au cours de l'exercice précédent, le Conseil d'administration a mis en place un processus visant à allouer plus efficacement les ressources entre les activités d'assistance technique et à mieux aligner celle-ci sur les priorités d'action du FMI. Le cadre mis en place repose sur une batterie de «filtres» qui permettent d'évaluer l'intérêt de chaque demande ou projet d'assistance technique et d'aider les services du FMI à affecter des

Encadré 7.1

Combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme : assistance technique et coordination

Depuis avril 2001, le FMI a intensifié les efforts qu'il déploie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent qui s'est engagée au plan international et qui a pris une importance accrue après les événements du 11 septembre dernier, ainsi qu'en témoignent les communiqués publiés par le CMFI en novembre 2001 et avril 2002. Les deux documents soulignaient la nécessité d'accroître l'assistance technique pour aider les pays à identifier et corriger les carences de leur action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En conséquence, le FMI a accru l'assistance technique qu'il apporte aux États membres dans ce domaine et s'applique à coordonner son action avec celle de la Banque mondiale et d'autres organismes afin d'offrir une assistance plus efficace et d'éviter tout chevauchement des efforts (voir chapitre 3).

Soucieux d'inscrire l'assistance technique qu'il apporte à l'appui de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le cadre de son mandat et de son domaine de compétence, le FMI s'est attaché surtout à renforcer le contrôle du secteur financier (intérieur et offshore) et à consolider le cadre juridique et institutionnel de cette lutte, en encourageant les États membres à :

- se doter d'une législation contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conforme aux conventions internationales et aux meilleures pratiques en vigueur dans ce domaine;
- mettre en place le cadre juridique et institutionnel nécessaire au fonctionnement de services de renseignement financier répondant aux conditions posées par le groupe Egmont, y compris en concluant des accords de coopération internationale;
- renforcer le cadre de réglementation et de contrôle du secteur financier pour le centrer sur les mécanismes visant à assurer et contrôler le respect des dispositions de lutte contre le blanchiment d'argent et l'arrêt du financement du terrorisme;
- adopter des programmes de formation et de sensibilisation des secteurs public et privé à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'assistance technique du FMI prend notamment la forme d'une coopération avec les centres financiers offshore et d'autres pays qui, selon la communauté internationale, favorisent la délinquance, ou qui ont demandé l'assistance du FMI pour prévenir tout détournement de leur système financier à des fins criminelles.

L'accélération des évaluations faites par le FMI et la Banque mondiale va rendre indispensable une coordination plus étroite avec les bailleurs de fonds et les prestataires d'assistance technique. C'est la raison pour laquelle le FMI et la Banque mondiale, en collaboration avec les Nations Unies, le Groupe d'action financière (GAFI) et le Groupe Egmont, ont lancé une initiative mondiale de coordination visant à éviter toute duplication des efforts et à assurer le meilleur emploi des ressources disponibles. En avril 2002, le FMI et la Banque mondiale ont réuni à Washington les représentants des institutions engagées dans la lutte internationale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, à savoir le GAFI, les Nations Unies, le Groupe Egmont, les organismes régionaux de type GAFI, les banques multilatérales de développement, le Secrétariat du Commonwealth et les donateurs d'aide bilatéraux. L'objectif essentiel de cette réunion était de permettre aux parties prenantes de cibler plus efficacement leur assistance technique et de nouer des contacts entre elles. La réunion a permis aussi un échange de vues sur les priorités de l'assistance technique et les ressources nécessaires pour renforcer les capacités institutionnelles, en particulier au niveau des organismes régionaux de type GAFI.

ressources en conséquence¹. Les programmes d'assistance technique du FMI ont été regroupés en cinq *grands domaines d'activité*, à savoir : la prévention des crises, la lutte contre la pauvreté, la résolution et la gestion des crises, les pays sortant d'un conflit ou d'une période d'isolement et les accords régionaux ou multilatéraux. Cette classification des programmes est complétée par trois autres catégories de filtres, qui visent :

- *Les objectifs* : l'assistance technique doit s'inscrire dans les domaines de compétence spécifiques de l'institution, couvrir un nombre limité de domaines d'activité clés ou étayer les priorités d'action de l'institution.

¹Pour une description de ces filtres, voir *Rapport annuel 2001*, encadré 7.1, page 83.

- *L'efficacité* : l'assistance technique doit être susceptible d'avoir un impact sensible et d'être appuyée et mise en œuvre effectivement par le pays bénéficiaire. Il importe aussi qu'elle puisse être financée durablement et qu'elle ait des effets prolongés.
- *Le partenariat* : les demandes d'assistance technique doivent être de préférence satisfaites au plan régional, bénéficier à plusieurs pays, faire appel à diverses sources financières ou compléter l'aide apportée par des pays tiers.

Bien que le volume global de l'assistance technique fournie soit resté à peu près stable (autour de 340 années-personnes) en 2001 comme en 2002 et que le système des priorités n'ait été appliqué que durant une période relativement brève, on observe une certaine redistribution des activités au profit, principalement, de la prévention des crises, de l'aide aux pays sortant de con-

Tableau 7.1

Indicateurs des prestations d'assistance technique selon les principaux domaines d'activité et les initiatives et préoccupations essentielles du FMI

(Prestations sur le terrain, en années-personnes)¹

	Exercice 2001	Exercice 2002
Principaux domaines d'activité		
Prévention des crises	28,6	32,6
Lutte contre la pauvreté	77,3	69,3
Résolution et gestion des crises	35,9	28,9
Sortie de conflits ou de périodes d'isolement	18,5	23,2
Initiatives régionales	27,2	34,9
Total	187,4	188,8
Initiatives et préoccupations essentielles		
Assistance liée aux normes et codes, PESF non compris	16,2	13,6
Assistance liée au PESF	1,8	3,4
Assistance liée à l'initiative PPTE	13,7	21,4
Sauvegarde des ressources du FMI	0,5	0,6
Places financières offshore	1,4	5,1
Réformes/renforcement des capacités	153,8	144,7
Total	187,4	188,8

Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

Notes : PESF = Programme d'évaluation du secteur financier; initiative PPTE = initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

¹À l'exclusion des activités liées à l'assistance technique conduites au siège.

flits ou de périodes d'isolement et des initiatives régionales (voir tableau 7.1).

Évolution récente

Les accords régionaux consacrés à l'assistance technique du FMI ont gagné en importance ces dernières années, et ont visé notamment à favoriser la formation, l'adhésion des États membres au système général de diffusion des données (SGDD) et la coopération avec les organisations régionales. Par ailleurs, le FMI a utilisé les centres régionaux d'assistance technique pour améliorer la prestation des services offerts à ses membres, en particulier lorsque ceux-ci ont des besoins semblables. Cette méthode a été conçue, initialement, pour apporter une assistance technique aux petites économies insulaires de la région Pacifique via la création du *Centre d'assistance technique financière du Pacifique* à Souva (îles Fidji) en 1993. Créé conjointement par le FMI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de servir d'office régional pour le projet d'amélioration des statistiques et de réforme de la gestion budgétaire et monétaire de 15 économies insulaires de la région, le centre fonctionne avec succès depuis.

Un nouveau centre régional d'assistance technique créé sur ce modèle — le *Centre régional d'assistance*

technique des Caraïbes (CARTAC) — a été mis en place aux Caraïbes en novembre 2001 (voir encadré 7.2). Comme les économies insulaires du Pacifique, les États des Caraïbes ont leur mot à dire dans la formulation des programmes de travail relatifs à l'assistance technique, afin d'assurer la prise en compte des priorités et des réalités nationales et l'internalisation des programmes au plan local, qu'il s'agisse de leur conception ou de leur mise en œuvre et de leur suivi. Les représentants des pays participants siègent au comité directeur du CARTAC, ce qui leur permet de jouer un rôle important dans l'orientation de son action. Entre autres activités, le centre met en place un site Web qui aidera les parties prenantes à échanger des informations sur l'état d'avancement des initiatives d'assistance technique en cours ou des projets à l'étude.

Fort de la réussite des expériences tentées dans les Caraïbes et le Pacifique, le FMI a adopté la même méthode dans le cadre de la *Nouvelle initiative pour le renforcement des capacités en Afrique* lancée en réponse à la demande présentée en 2001 par des chefs d'État africains en vue de bénéficier d'un appui accru du FMI. L'initiative prévoit la mise en place de *centres régionaux d'assistance technique* (CRAT) en Afrique, les deux premiers devant voir le jour — à titre expérimental — en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest à l'automne 2002. En cas de succès, trois autres centres viendront s'y ajouter afin de couvrir l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Chacun de ces CRAT sera animé par une équipe dirigée par un coordinateur et regroupant jusqu'à cinq experts résidents, qui aidera les pays participants à formuler et à mettre en œuvre leur programme de renforcement des capacités — en suivant les orientations énoncées dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) établi par chaque pays — ainsi qu'à exécuter et à suivre les programmes d'assistance technique en cours, facilitera la coordination des actions conduites par les donateurs pour renforcer les capacités des pays bénéficiaires et apportera des conseils techniques à ces derniers.

De plus en plus, le FMI aide les États membres dont les efforts de renforcement des capacités s'inscrivent dans la durée. Parallèlement aux conseils immédiats qu'il leur donne sur le plan économique, il accorde davantage d'attention à la coopération et à la coordination avec les autres prestataires d'assistance technique bilatéraux et multilatéraux. Cette coordination a permis d'éviter la duplication des efforts et d'inclure dans l'assistance technique des apports — matériel informatique, pédagogique et autres, soutien sur place au jour le jour — que le FMI n'offre pas traditionnellement.

La coopération entre le FMI et les autres prestataires d'assistance technique prend diverses formes, qui vont du simple échange d'informations (le FMI participe régulièrement, par exemple, à des groupes consultatifs ou à des tables rondes visant à coordonner l'aide des

Encadré 7.2

Centre régional d'assistance technique des Caraïbes

Le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC) offre aux pays participants une assistance technique et des possibilités de formation dans le domaine de la gestion économique et financière. Situé à la Barbade, il a été inauguré en novembre 2001 et se présente sous la forme d'un programme régional du PNUD auquel le FMI participe en qualité d'agence d'exécution. Le FMI gère le fonctionnement du centre et fournit le coordinateur du programme; c'est lui aussi qui recrute et supervise (sur le plan technique) les conseillers résidents, par l'intermédiaire des départements qui assurent l'assistance technique. Le CARTAC a été conçu pour aider les pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la République Dominicaine à renforcer leur gestion économique et financière, à améliorer le contrôle et la réglementation de leur secteur financier et à se doter, dans les meilleurs délais, d'un système de statistiques économiques, financières et so-

ciales efficace. L'assistance technique du CARTAC se concentre sur la gestion des dépenses publiques, l'administration et la politique fiscale et douanière, la réglementation et le contrôle du secteur financier (intérieur et offshore) ainsi que les statistiques économiques et financières, domaines dans lesquels l'évaluation des besoins a montré que des améliorations s'imposaient le plus. Compte tenu de l'exiguïté des économies caraïbes et du manque de personnel suffisamment qualifié, cette approche régionale apparaît comme la façon la plus efficace de mettre en place des capacités viables à l'échelle locale.

Le CARTAC offre son assistance par l'intermédiaire du coordinateur du programme et d'une équipe de cinq conseillers résidents complétée par des contractuels engagés pour des missions de courte durée. Il a aussi une solide vocation de formation, puisqu'il organise des séminaires au plan national ainsi que des cours de formation au plan régional et offre aux fonction-

naires de niveau intermédiaire la possibilité de détachements sur le terrain dans le cadre d'un programme *ad hoc*. Le centre assure cette formation en coopération avec les institutions existantes (University of the West Indies, East Caribbean Central Bank). La coopération avec les autres prestataires d'assistance technique dans les domaines de la gestion économique et financière est une dimension importante de l'action du centre.

Le Canada assure plus de 50 % du financement du CARTAC. Les autres bailleurs de fonds sont le Département du développement international du Royaume-Uni, la Banque interaméricaine de développement, l'Irlande, le PNUD, USAID et la Banque mondiale. Un économiste est détaché à plein temps par la Banque de développement des Caraïbes. Les pays participants contribuent aux coûts de fonctionnement du centre, auquel le pays hôte fournit locaux et équipements.

bailleurs de fonds aux pays en développement) à l'organisation de types d'assistance complémentaires (dans le cadre des travaux engagés avec les Nations Unies et les donateurs d'aide bilatéraux participant aux efforts de reconstruction engagés au Kosovo ou dans le Timor oriental à l'issue de situations de conflit) et d'initiatives plus fréquentes (le FMI prenant, par exemple, la direction des efforts engagés pour renforcer les institutions macroéconomiques des pays bénéficiaires dans le cadre des plans pluriannuels de coopération dans le domaine de l'assistance technique.

En avril 2002, le FMI a répondu aux appels lancés par le CMFI, le G-7, le G-20 et le Forum de stabilité financière en participant — avec le Canada, le Royaume-Uni, la Suisse et la Banque mondiale — au lancement de l'initiative FIRST (réforme et renforcement du secteur financier), qui offrira un mécanisme de coordination et de mobilisation de concours additionnels pour l'assistance technique afin de faciliter la consolidation des secteurs financiers et l'adoption de normes et codes appropriés. Le FMI a engagé, aux côtés de la Banque mondiale, des Nations Unies, du Groupe d'action financière (GAFI) et du Groupe Egmont, une réflexion visant à assurer, dans les meilleures conditions, la coordination, la mobilisation et le financement des efforts d'assistance technique liés à la

lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Bien que le FMI finance son assistance technique en faisant principalement appel à ses ressources propres, les concours extérieurs constituent une source complémentaire importante. Ces concours sont apportés sous forme de dons versés au compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique du FMI. Celui-ci, qui regroupait neuf sous-comptes actifs² durant l'exercice 2002, a été modifié en décembre 2001 pour permettre la création de sous-comptes ouverts à de multiples donateurs et destinés à appuyer des programmes d'assistance technique spécifiques tels que le PFTAC et les CRAT pour l'Afrique. L'encadré 7.3 présente les deux sous-comptes créés durant l'exercice 2002.

Au cours de l'exercice 2002, les financements extérieurs apportés par les partenaires bilatéraux et multi-

²Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur, sous-compte de l'Australie et du FMI pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques, sous-compte de la Suisse pour l'assistance technique, sous-compte de la France pour l'assistance technique, sous-compte du Danemark pour l'assistance technique, sous-compte de l'Australie pour l'assistance technique, sous-compte des Pays-Bas pour l'assistance technique, sous-compte du Royaume-Uni-DFID pour l'assistance technique et sous-compte de l'Italie pour l'assistance technique.

Encadré 7.3

Sous-comptes d'assistance technique récemment créés

Deux nouveaux sous-comptes d'assistance technique ont été créés durant l'exercice 2002.

- Le *sous-compte d'assistance technique du Royaume-Uni — Département du développement international* (DFID) a été créé en juin 2001 afin de donner aux États membres des moyens accrus pour formuler et exécuter leurs politiques macroéconomiques, budgétaires, monétaires et financières et établir leurs statistiques. Il a reçu depuis trois contributions en faveur de projets spécifiques : 1) le programme du Cambodge (1,2 million de dollars); 2) le programme de téléenseignement destiné aux pays africains (0,9 million de dollars) — qui s'étale sur 15 mois et financera la participation de 80 fonctionnaires africains au cours de pro-

grammation et politiques financières donné par l'Institut du FMI en allant enseigner à distance et séjour de deux semaines à Washington, et 3) le projet de système général de diffusion des données (SGDD) pour l'Afrique anglophone (2,4 millions de dollars) — projet d'assistance technique sur deux ans destiné à aider 14 pays d'Afrique anglophone à se donner les moyens de produire et diffuser dans les meilleurs délais des statistiques macroéconomiques et sociales fiables s'inscrivant dans le cadre du SGDD.

- Le *Sous-compte d'assistance technique de l'Italie* a été créé en novembre 2001 pour renforcer la capacité des États membres à formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques, budgétaires, moné-

taires et financières et à établir les statistiques y afférentes, en finançant notamment divers programmes et projets de formation visant à consolider les réformes juridiques et administratives en cours dans ces domaines. La première contribution, de l'ordre de 2 millions de dollars, a servi à financer l'assistance technique destinée à renforcer les moyens de conception et d'exécution de normes et codes internationaux de gestion financière et budgétaire et d'établissement des statistiques, y compris les travaux liés à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Europe centrale et orientale, dans les États baltes, en Russie et dans les autres pays issus de l'ex-Union soviétique.

latéraux ont représenté environ 25 % de l'assistance technique du FMI. Le Japon, qui a apporté environ 70 % de ces concours extérieurs, est resté le principal bailleur de fonds, les autres donateurs bilatéraux étant l'Australie, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. Les donateurs multilatéraux sont la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, le PNUD et l'Union européenne.

Bilan de l'assistance technique en 2002

La redistribution géographique des prestations d'assistance technique offertes au cours de l'exercice 2002 met en lumière les priorités arrêtées (voir tableau 7.2, graphiques 7.1 et 7.2). L'accent mis depuis quelques années sur la lutte contre la pauvreté a entraîné une augmentation de la part de l'Afrique subsaharienne, qui a été le principal bénéficiaire de l'assistance technique du FMI en 2002. L'aide apportée aux pays en transition d'Europe centrale et méridionale a culminé en 2001 suite aux efforts considérables consacrés au renforcement des capacités dans les Balkans, mais elle a amorcé un recul depuis. Confirmant la tendance observée depuis cinq ans, l'assistance technique aux pays d'Europe de l'Est affiche un repli très sensible, car la plupart des économies en transition n'ont plus besoin aujourd'hui des aides massives qui leur étaient nécessaires il y a dix ans. L'assistance technique à la région Asie-Pacifique demeure élevée bien que l'impact de la crise financière de 1997-98 s'estompe, ce qui s'ex-

plique à la fois par le redéploiement de l'assistance vers les pays qui sortent de conflits (Cambodge, Timor oriental), le niveau toujours élevé de l'aide apportée à l'appui des réformes engagées en Indonésie et en Mongolie et l'accroissement de l'assistance technique à la Chine. Le niveau de l'aide apportée aux autres régions du monde et aux projets interrégionaux est resté globalement le même.

Le Département de la monnaie et des changes a été le principal prestataire d'assistance technique du FMI, et sa part a augmenté en 2002 pour atteindre environ 12 %, soit 114 années-personnes en raison de l'intensification des activités liées à la mise en place de la nouvelle architecture financière internationale. Le Département des finances publiques reste le second prestataire d'assistance technique du FMI, bien que ses activités se soient quelque peu contractées. L'Institut du FMI (voir ci-après) et le Département des statistiques ont assuré l'essentiel des autres activités d'assistance technique en 2002.

Extension des activités de formation de l'Institut du FMI

Depuis quelques années, l'Institut du FMI multiplie les cours de formation proposés aux fonctionnaires des États membres afin de répondre à la forte demande émanant de ces pays. Parallèlement, il continue de suivre avec attention l'évolution des besoins des États membres pour adapter et renouveler au besoin l'offre de cours.

Durant l'exercice 2002, l'Institut du FMI a proposé 117 cours ou séminaires aux fonctionnaires des États membres, assurant au total plus de 8.700 semaines-

Tableau 7.2

Assistance technique : sources des prestations, exercices 1998–2002*(Années–personnes effectives)¹*

	1998	1999	2000	2001	2002
Budget d'assistance technique du FMI	257,1	266,2	251,7	265,5	268,8
Personnel	165,6	164,0	158,5	171,8	172,2
Consultants au siège du FMI	22,0	20,3	16,4	22,7	23,2
Experts détachés sur place	69,4	81,8	76,9	71,0	73,4
Concours extérieurs	92,4	99,2	85,5	77,7	77,8
Programme des Nations Unies pour le développement	22,8	14,3	8,7	8,4	9,6
Japon	53,6	70,3	68,0	59,5	56,2
Autres cofinancements	16,0	14,7	8,8	9,8	12,0
Total des ressources	349,5	365,4	337,2	343,2	346,6
Assistance technique ventilée par région	293,8	308,5	282,2	275,8	280,0
Afrique	64,5	72,9	69,8	68,2	71,9
Asie et Pacifique	47,2	57,9	44,4	57,0	63,1
Europe I	24,8	22,7	24,1	30,2	30,3
Europe II	49,2	44,9	40,4	40,8	32,6
Moyen-Orient	29,2	31,9	27,5	27,8	22,4
Hémisphère occidentale	36,2	32,5	28,2	23,7	28,0
Assistance technique régionale et interrégionale	42,7	45,8	47,9	28,0	31,7
Assistance technique non régionale²	55,6	56,9	55,1	67,5	66,6
Total des prestations	349,5	365,4	337,2	343,2	346,6
Assistance technique ventilée par département					
Département de la monnaie et des changes	121,9	127,2	112,2	101,2	115,5
Département des finances publiques	103,2	107,4	101,4	111,9	97,5
Institut du FMI	51,4	54,5	54,6	48,2	49,2
Département des statistiques	47,2	48,9	49,1	54,4	56,0
Département juridique	10,5	12,7	8,6	15,4	15,5
Autres départements ³	15,4	14,7	11,3	12,2	12,9
Total des prestations	349,5	365,4	337,2	343,2	346,6

Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

¹Une année–personne effective d'assistance technique est de 260 jours. De nouvelles définitions sont utilisées depuis 2001 et les données ont été ajustées rétroactivement.²Assistance technique indirecte (politique, administration et évaluation de l'assistance technique et autres activités connexes).³Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, Bureau des services des technologies de l'information et Bureau de la gestion de l'assistance technique.

participants de formation (voir tableau 7.3). Les activités de formation et le nombre des participants ont augmenté respectivement de 8 % et 10 % par rapport à 2001, et sont aujourd'hui deux fois plus importants qu'en 1998. Le nombre de semaines–participants de formation a augmenté de 36 % en l'espace de quatre ans. Cette hausse est plus modeste que l'augmentation du nombre d'activités de formation, car l'accent a été mis, ces dernières années, sur des cours plus spécialisés et de durée réduite répondant mieux aux besoins des États membres.

L'expansion des activités de formation de l'Institut a été grandement facilitée par la mise en place d'un réseau d'instituts et de programmes de formation régionaux du FMI, à la suite de l'expérience réussie de l'Institut multilatéral de Vienne (IMV) créé en 1992 (voir tableau 7.4). Cinq nouveaux instituts et pro-

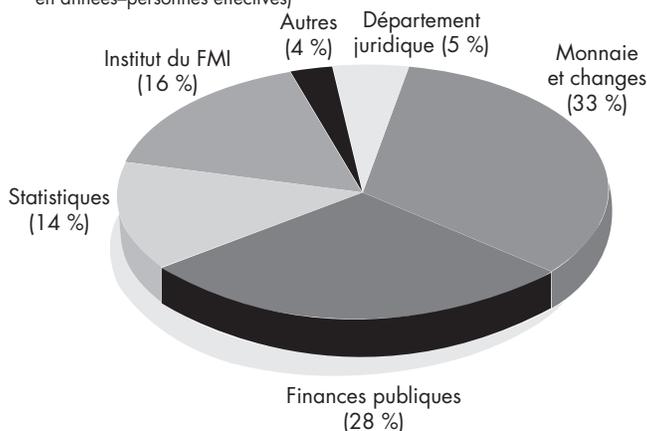
grammes régionaux ont vu le jour ces quatre dernières années : l'Institut régional de Singapour (IRS) en 1998, le Programme régional de formation FMI–FMA et l'Institut multilatéral d'Afrique (IMA) en 1999, le Programme conjoint Chine–FMI en l'an 2000 et le Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine en 2001. Le nombre d'activités de formation incluses dans les programmes régionaux est passé de 21 en 1998 à 80 en 2002.

Cette régionalisation a permis à l'Institut du FMI d'amplifier très sensiblement ses efforts de formation sans développer ses infrastructures à Washington et d'adapter ses programmes aux besoins des différentes régions. Elle a permis aussi de répondre de façon efficiente à la forte demande de formation, car les organismes qui coparrainent les instituts et les programmes de formation régionaux apportent une

Graphique 7.1

Assistance technique : ventilation fonctionnelle

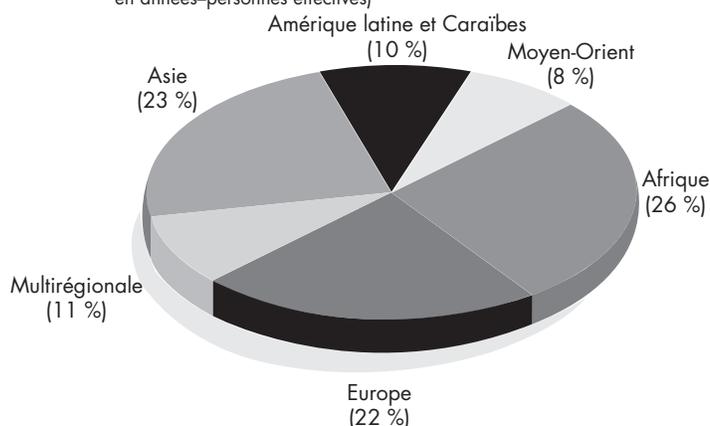
(Exercice 2002; pourcentage du total des ressources en années-personnes effectives)¹



Graphique 7.2

Assistance technique : ventilation régionale

(Exercice 2002; pourcentage du total des ressources en années-personnes effectives)



¹Une année-personne effective d'assistance technique égale 260 jours. Dans le cas de l'Institut, la formation fournie ou coordonnée au siège du FMI n'est pas prise en compte.

Tableau 7.3

Programmes de formation de l'Institut du FMI, exercices 1998-2002

Programme	1998	1999	2000	2001	2002
Formation dispensée au siège					
Cours et séminaires	19	20	22	22	21
Participants	658	676	776	798	819
Semaines-participants	3.628	3.837	3.623	3.671	2.982
Instituts et programmes de formation régionaux ¹					
Cours et séminaires	21	38	57	67	80
Participants	567	1.095	1.632	2.102	2.536
Semaines-participants	1.575	2.325	3.185	3.760	4.613
Autres formations extérieures					
Cours et séminaires	21	20	24	19	16
Participants	631	605	775	564	439
Semaines-participants	1.196	1.120	1.364	1.048	828
Téléenseignement					
Cours ²	—	—	1	1	3
Participants ³	—	—	50	43	134
Semaines-participants ⁴	—	—	100	86	311
Total des cours et séminaires	61	78	103	108	117
Total des participants	1.856	2.376	3.183	3.464	3.794
Total des semaines-participants	6.399	7.282	8.272	8.565	8.734

Source : Institut du FMI.

¹Institut multilatéral de Vienne (créé en 1992), Institut régional de Singapour (1998), Programme régional de formation FMI-FMA aux Émirats arabes unis (1999), Institut multilatéral d'Afrique (IMA) en Côte d'Ivoire (1999), Programme conjoint Chine-FMI (2000), Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine au Brésil (2001). Les données relatives à l'IMA prennent en compte les cours dispensés par la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

²Ces cours ne sont pas inclus dans le décompte total des cours ci-dessus, car le segment du cours donné à Washington est déjà pris en compte dans la formation dispensée au siège.

³Les participants invités à suivre le segment du cours donné à Washington figurent à la fois dans cette catégorie et sous la rubrique formation dispensée au siège. Ils ne sont comptés qu'une fois dans les totaux ci-après.

⁴Seules les semaines-participants correspondant au segment du cours donné par téléenseignement sont prises en compte. Les semaines-participants correspondant au segment du cours donné à Washington sont incluses dans la formation dispensée au siège.

contribution financière importante dans le cadre des accords de partage des coûts.

Les nouvelles technologies ont aussi contribué à l'expansion des activités de formation via les cours de programmation et politiques financières par téléenseignement donnés pour la première fois durant l'exercice 2000. En 2002, l'Institut du FMI a proposé trois sessions de ce cours, qui conjugue 9 à 10 semaines d'enseignement par Internet et une session de deux semaines à Washington.

Bien que les instituts et programmes régionaux assurent désormais le plus gros de la formation dispensée hors de Washington, l'Institut continue d'estimer que la coopération avec les instituts de formation régionaux qui ne relèvent pas du FMI a un rôle important à jouer dans le renforcement des capacités des États membres. Parallèlement, les cours et séminaires donnés à Washington restent au cœur du programme de l'Institut du FMI. Les cours organisés au siège permettent aux participants d'avoir accès à un éventail d'expériences et de compétences plus large (grâce aux contacts qu'ils peuvent avoir avec les membres des services du FMI) que celui qui est mis à leur disposition lorsque la formation est dispensée hors de Washington, ce

Tableau 7.4

Programmes de formation des instituts régionaux du FMI

Programme régional	Date de création	Localisation	Parrainage	Pays participants
Institut multilatéral de Vienne	1992	Autriche	Autorités autrichiennes, Banque des règlements internationaux, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du commerce ¹	Pays en transition d'Europe et d'Asie
Institut régional de Singapour	1998	Singapour	Gouvernement de Singapour	Pays en développement et en transition d'Asie et du Pacifique
Programme régional de formation FMI-FMA	1999	Émirats arabes unis	Fonds monétaire arabe	Pays membres du Fonds monétaire arabe
Institut multilatéral d'Afrique	1999	Côte d'Ivoire	Banque africaine de développement, Banque mondiale	Pays africains
Programme conjoint Chine-FMI	2000	Chine	Banque populaire de Chine	Chine
Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine	2001	Brésil	Gouvernement brésilien	Pays d'Amérique latine et pays africains lusophones

¹D'autres pays européens et l'Union européenne, qui ne figurent pas parmi les parrains officiels de l'IMV, lui apportent néanmoins un appui financier.

qui est particulièrement important pour les cours de longue durée. Les participants aux cours donnés à Washington peuvent comparer plus largement leurs expériences respectives, nouer des contacts plus nombreux et mieux s'informer des opérations du FMI.

L'Institut du FMI accorde une grande attention au développement de ses programmes. En 2002, de nouveaux cours ont été organisés sur le ciblage de l'inflation et le contrôle bancaire. Des cours sur l'évaluation de la stabilité du système financier, l'analyse des marchés financiers, la viabilité et la transparence des finances publiques ainsi que les prévisions macroéconomiques

sont en préparation et devraient être donnés dès 2003.

L'Institut du FMI continue par ailleurs d'adapter ses programmes portant sur les questions d'actualité en fonction des besoins des responsables de haut niveau à qui ils s'adressent. En 2002, il a offert ainsi des séminaires sur les régimes de change, les relations avec les investisseurs, les règles budgétaires et les stratégies de lutte contre la pauvreté. Les travaux de recherche, conduits activement par les services de l'Institut du FMI avec le concours d'universitaires détachés auprès de lui, assurent que ces programmes sont pertinents et intègrent les derniers développements de la réflexion économique.

Organisation, budget et dotation en personnel

L'exercice 2002 a été marqué par plusieurs changements majeurs au sein de l'institution. Le FMI a fait ses adieux à Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint, et à Michael Mussa, Conseiller économique et Directeur du Département des études, et il a accueilli leurs successeurs : Anne Krueger et Kenneth Rogoff. Jack Boorman a quitté la direction du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques (PDR), mais a conservé ses fonctions de Conseiller et est devenu Conseiller spécial du Directeur général. Timothy Geithner lui a succédé à la direction de PDR. Gerd Häusler est entré au FMI en qualité de Conseiller et Directeur du nouveau Département des marchés de capitaux internationaux, qui a été créé au cours de l'exercice 2002. En outre, le Bureau d'évaluation indépendant, dirigé par Montek Singh Ahluwalia, est devenu opérationnel.

Des experts externes ont fourni la dynamique qui a produit d'autres transformations notables. En juin 2001, un groupe d'experts externes a remis au Conseil d'administration un rapport sur le processus budgétaire interne recommandant un certain nombre de changements, dont plusieurs ont déjà été mis en pratique. D'autres réformes suivront durant les exercices 2003 et 2004. Le Conseil d'administration a aussi reçu début 2002 un rapport d'un autre groupe d'experts, sur les systèmes et procédures de règlement des différends d'ordre professionnel entre le FMI et ses employés. Tout en donnant un aval général à la politique en vigueur, les experts recommandaient certaines améliorations; ces suggestions ont presque toutes été acceptées par la direction et seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2003.

Le FMI a par ailleurs réexaminé ses plans d'urgence pour assurer la continuité de son activité et a testé ses plans à court et à long terme. Suite à ce réexamen, il a entrepris d'étoffer ses capacités informatiques de secours et ses plans pour prévenir toute solution de continuité.

Organisation

L'organe directeur du FMI est son Conseil des gouverneurs, et ses affaires sont conduites par un Conseil d'administration, un Directeur général, un Premier Directeur

général adjoint, deux autres Directeurs généraux adjoints et un personnel composé de fonctionnaires internationaux qui n'ont de responsabilités qu'envers le FMI. Aux termes des Statuts, le personnel nommé au FMI doit satisfaire aux critères les plus exigeants d'efficacité et de compétence technique et refléter la diversité géographique des pays membres.

Le Conseil d'administration

Instance décisionnelle permanente du FMI, le Conseil d'administration, composé de 24 membres, conduit les affaires courantes de l'institution. Au cours de l'année civile 2001, il a tenu 129 réunions formelles, 8 séminaires et 111 séances informelles, en comité ou autres.

Le Conseil d'administration utilise principalement comme documents de référence pour ses débats les études réalisées par la direction et les services du FMI. En 2001, il a consacré environ 70 % de son temps aux affaires concernant les pays membres (notamment consultations au titre de l'article IV, examen et approbation d'accords), 20 % à la surveillance multilatérale ou à des questions de politique générale (perspectives de l'économie mondiale, évolution des marchés de capitaux internationaux, rapports sur la stabilité financière mondiale, ressources financières du FMI, renforcement du système financier international, situation de la dette, mécanismes de crédit du FMI et élaboration des programmes, entre autres), et le reste à des questions diverses, notamment administratives.

Les départements

Le personnel du FMI est organisé principalement en départements géographiques et fonctionnels, ou ayant des missions d'information et de liaison, et de soutien (graphique 8.1). Chaque département a à sa tête un directeur qui rend compte au Directeur général.

Départements géographiques

Six départements géographiques — *Afrique, Asie et Pacifique, Europe I, Europe II, Moyen-Orient et Hémisphère occidentale* — tiennent la direction et le Conseil d'administration au fait de l'évolution et de la politique écono-

miques des pays de la région dont ils s'occupent. En outre, ils mettent au point les accords financiers à l'appui des programmes de réformes économiques des pays membres, dont ils suivent le déroulement. Avec les départements fonctionnels, ils offrent aux pays membres des conseils, ainsi qu'une assistance technique, et assurent la liaison avec les organisations régionales ou multilatérales de leur ressort. Ils exécutent, également avec le concours des départements fonctionnels, une large part de la surveillance bilatérale du FMI par les contacts directs qu'ils entretiennent avec les pays membres. Enfin, 86 fonctionnaires des départements géographiques du FMI sont détachés auprès des pays membres en qualité de représentants résidents (voir encadré 8.1).

Départements fonctionnels et services spécialisés

Le *Département des finances publiques* est responsable de l'ensemble des activités du FMI touchant aux finances publiques des pays membres. Il se charge des questions budgétaires dans le cadre des missions des départements géographiques, examine le volet budgétaire des conseils donnés par le FMI et des programmes d'ajustement qu'appuie l'institution et apporte une assistance technique dans son domaine de compétence. Il effectue en outre des recherches et des études de fond sur les questions de finances publiques, la répartition des revenus et la pauvreté, la protection sociale, les dépenses publiques et l'environnement.

Le *Département des marchés de capitaux internationaux*, créé en mai 2001, aide le Conseil d'administration et la direction à surveiller le système monétaire et financier international et vient renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises. Il produit chaque trimestre un *Rapport sur la stabilité financière mondiale* (voir encadré 2.2) qui analyse l'évolution et les aspects systémiques des marchés de capitaux internationaux. Le département assure la liaison avec les acteurs des marchés privés, les autorités nationales responsables de la politique financière et les instances officielles dont relève le système financier international. Il joue en outre un rôle de premier plan dans le travail de réflexion et d'orientation du FMI relatif à l'accès aux marchés financiers et fournit des conseils techniques aux pays quant aux modalités d'accès et d'interaction avec les marchés, ainsi qu'à la gestion de la dette extérieure.

L'*Institut du FMI* offre une formation aux fonctionnaires des pays membres (des pays en développement, en particulier) dans des domaines tels que la

Encadré 8.1

Représentants résidents du FMI

À la fin d'avril 2002, le FMI avait 86 représentants résidents couvrant 87 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, de l'Hémisphère occidental et du Moyen-Orient, et il était prévu d'ouvrir des bureaux en Afghanistan, au Kosovo et en République démocratique du Congo. Ces missions résidentes, en général composées d'un seul fonctionnaire en détachement, assisté de personnel d'appui recruté localement, ont pour but de faciliter la communication des conseils du FMI aux autorités nationales et sont souvent établies en liaison avec un programme de réformes. Les représentants résidents — qui ont, en général, de bons rapports avec les décideurs nationaux — peuvent apporter un plus significatif à la qualité du travail de terrain du FMI. En particulier, ils participent à la formulation des conseils du FMI, suivent la progression de la situation — surtout de l'exécution des programmes

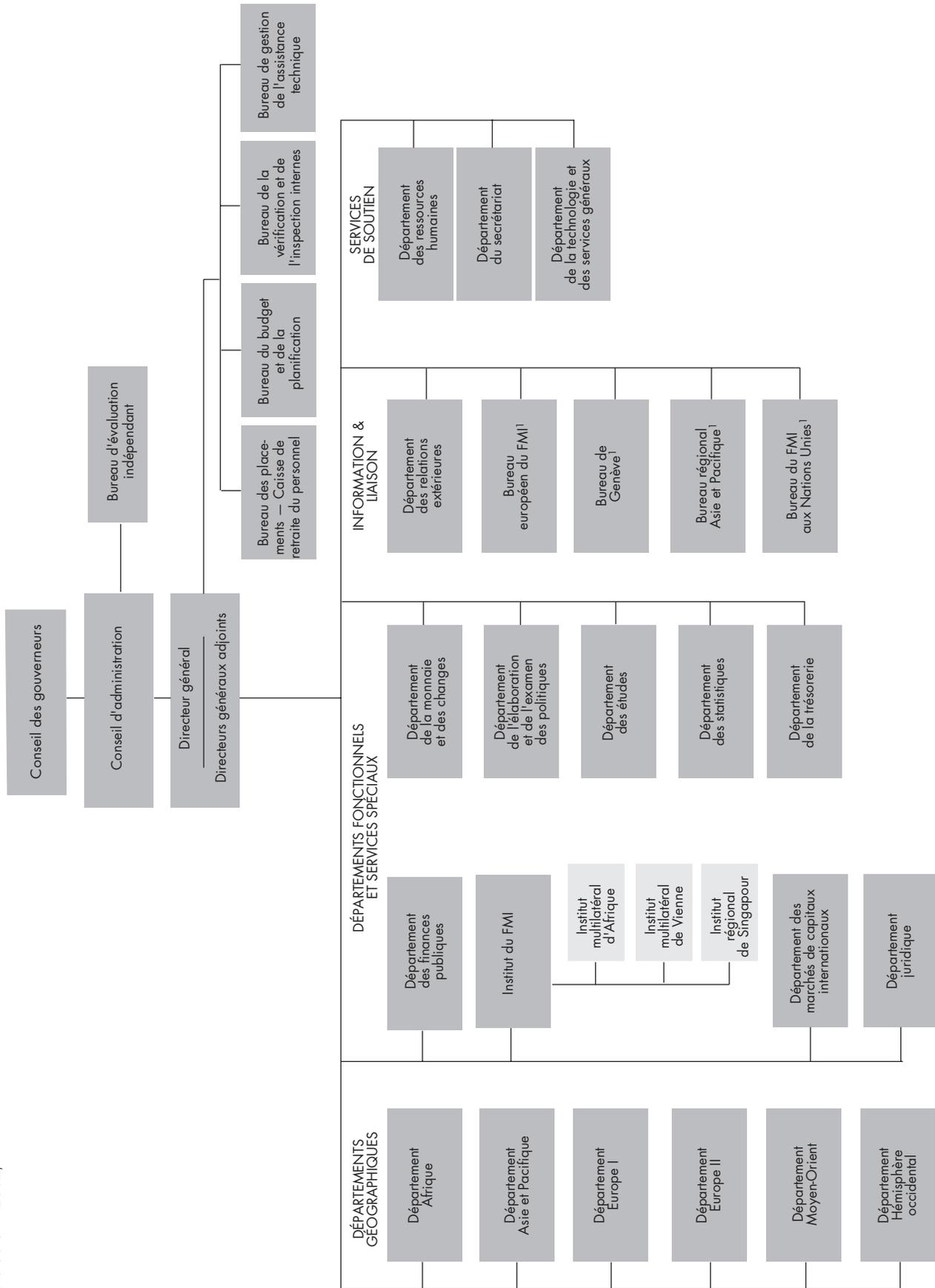
appuyés par le FMI — et coordonnent l'assistance technique. Ils peuvent aussi attirer l'attention du FMI et du pays d'accueil sur d'éventuels dérapages dans l'exécution de la politique économique, prêter sur place leur concours pour l'exécution des programmes et promouvoir activement l'image du FMI dans les pays membres. Depuis le lancement des initiatives en faveur des pays à faible revenu, les représentants résidents aident les pays à élaborer leurs propres stratégies de lutte contre la pauvreté en prenant part au débat sur ces stratégies, dont le pays a l'initiative, et en présentant le point de vue du FMI. Ils en appuient par ailleurs le suivi et la mise en œuvre, ainsi que le développement des institutions, en collaboration avec les diverses branches de l'État, les organisations de la société civile, les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes.

programmation et la politique financières, la politique du secteur extérieur, la méthodologie de la balance des paiements, la comptabilité nationale et les statistiques financières de l'État ou les finances publiques. Il anime en outre un programme actif de cours et de séminaires d'économie, de finances et d'économétrie à l'intention des économistes du FMI (chapitre 7).

Le *Département juridique* conseille la direction, le Conseil d'administration et les services du FMI sur les règles de droit applicables. Il prépare la majorité des décisions ou autres instruments juridiques dont le FMI a besoin pour exercer ses activités. Il agit en tant que conseil du FMI dans les litiges ou les cas d'arbitrage, apporte une assistance technique aux pays qui engagent une réforme législative, évalue la conformité des lois et règlements avec les normes et codes internationaux et répond aux demandes de renseignements des pays ou des organisations internationales sur le droit du FMI. Il établit des conclusions sur la compétence du FMI au sujet des mesures et restrictions de change.

Le *Département de la monnaie et des changes* offre aux pays membres et aux départements géographiques une assistance technique et analytique — qui s'étend, entre autres, à la mise au point et à la diffusion de règles de bonne politique et de pratiques optimales dans les domaines suivants, en rapport avec la structure et la santé des systèmes financiers : réglementation prudentielle, contrôle, réorganisation systémique, banques centrales, politiques et instruments monétaires et cambiaux, flux de capitaux et systèmes et mesures de change. Dans le

Graphique 8.1
Fonds monétaire international : organigramme
 (Au 30 avril 2002)



¹ Attaché au Bureau du Directeur général.

cadre de la surveillance ou des demandes d'utilisation des ressources du FMI, il examine les points qui relèvent de sa compétence et prête son concours dans l'élaboration ou l'évaluation des politiques. Enfin, il prend en charge l'assistance technique dans ces divers domaines, assurant la coordination nécessaire avec les banques centrales, les organes de tutelle et les autres organisations internationales.

Le *Département de l'élaboration et de l'examen des politiques* joue un rôle essentiel dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes de financement, de la surveillance et de la politique générale du FMI. Il passe en revue les travaux portant sur l'économie des pays membres et les grands volets des activités du FMI, veillant à la cohérence des politiques dans l'ensemble de l'institution. Ces dernières années, il a animé les travaux du FMI visant le renforcement du système financier international, l'allègement et le recentrage de la conditionnalité, et le développement de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Aux côtés des départements géographiques, il participe aux missions et aide les pays membres qui bénéficient de l'appui du FMI à mobiliser d'autres ressources financières. Il joue également un rôle de premier plan dans la préparation des réunions du Comité monétaire et financier international (CMFI) et du Comité du développement, et il représente le FMI dans d'autres enceintes (dont le Groupe des Vingt-Quatre) et auprès d'autres institutions (la Banque mondiale, par exemple).

Le *Département des études* effectue un travail d'analyse et de recherche dans les domaines qui sont du ressort du FMI. Il joue un rôle majeur dans la surveillance et la conception de la stratégie du FMI concernant le fonctionnement du système monétaire international et formule, en collaboration avec d'autres départements, les conseils dispensés aux pays membres. Il coordonne la rédaction, tous les semestres, des *Perspectives de l'économie mondiale*, ainsi que des analyses pour les débats relatifs à la surveillance au sein du Groupe des Sept, du Groupe des Vingt et de groupements régionaux tels que l'APEC (Forum de coopération économique Asie-Pacifique), ainsi que pour les séminaires du Conseil d'administration sur l'évolution de l'économie et des marchés mondiaux. Enfin, il entretient des contacts avec le monde universitaire et les instituts de recherche.

Le *Département des statistiques* gère une base de données économiques et financières nationales, régionales et mondiales et contribue à la surveillance du FMI en examinant les données communiquées par les pays membres. C'est à lui qu'incombe l'élaboration des concepts statistiques relatifs à la balance des paiements, aux finances publiques et aux agrégats monétaires et financiers, ainsi que la rédaction de manuels méthodologiques. Par ses actions d'assistance technique et de formation, le département aide les pays membres à se doter de systèmes statistiques. Il s'occupe aussi des pu-

blications statistiques du FMI. Enfin, il est responsable de la mise au point et du suivi des normes concernant la diffusion des données par les pays membres.

Le *Département de la trésorerie* arrête la stratégie et les pratiques financières du FMI. Il conduit et contrôle les opérations et transactions financières du département général, du département des DTS et des comptes administrés. Il contrôle les dépenses imputées au budget administratif et au budget d'équipement. Il tient les comptes et les états financiers du FMI. Ses attributions couvrent également la révision des quotes-parts, le financement et la liquidité du FMI, les emprunts, les placements et les revenus de l'institution, ainsi que les règles pratiques concernant le DTS, et c'est lui qui supervise l'évaluation des diligences mises en place par les banques centrales des pays membres.

Information et liaison

Le *Département des relations extérieures* a pour fonction cruciale de faire connaître et apprécier par l'opinion publique le FMI et sa politique. Il s'emploie à rendre la politique du FMI compréhensible au moyen de nombreuses activités visant à promouvoir la transparence, la communication et le dialogue avec un vaste éventail de parties intéressées. Il rédige, produit et diffuse la plupart des publications et autres documents d'information, encourage les contacts avec la presse et d'autres groupes externes, tels que les organisations de la société civile et les parlementaires des pays membres et anime le site Internet du FMI (voir également l'appendice V).

Les bureaux du FMI en Asie, en Europe et auprès des Nations Unies, maintiennent un contact étroit avec les autres organisations internationales ou régionales (appendice IV). Le bureau auprès des Nations Unies participe activement au processus du financement du développement.

Services de soutien

Le *Département des ressources humaines* est chargé de veiller à ce que le FMI dispose d'un personnel ayant les compétences, l'expérience et la diversité voulues pour répondre aux besoins de l'organisation, qui ne cessent d'évoluer, et de faire en sorte que les ressources humaines soient gérées, organisées et déployées de manière à maximiser leur productivité tout en modérant les coûts et en s'assurant que la charge de travail et le stress demeurent à un niveau acceptable. Le département définit les politiques et procédures qui aident le FMI à atteindre ses objectifs de travail, s'occupe de la rémunération, des avantages annexes, du recrutement et des plans de carrière du personnel, et contribue à l'efficacité globale de l'organisation en aidant les départements à réaliser leurs objectifs en matière de ressources humaines.

Le *Département du secrétariat* organise le travail des organes directeurs du FMI, en rend compte et assure leur

Tableau 8.1

Recommandations de réforme du processus budgétaire interne du FMI

Recommandations	État d'avancement
Adoption par la direction d'une méthode de répartition centrale du budget.	Adoptée
Préparation par les départements de plans d'activité.	Adoptée
Définition des produits et domaines sur lesquels l'activité du FMI doit être ciblée.	À l'étude
Distinction entre départements dépensiers et centraux, et coûts des ressources allouées aux produits.	À l'étude
Amélioration du système de comptabilisation du temps et des activités.	À l'étude
Établissement de prévisions budgétaires par département, l'estimation de la première année devenant le point de départ du budget suivant.	Programme pour le budget 2003
Inclusion dans le budget du coût de toutes les nouvelles activités et établir des prévisions budgétaires au moment de la prise de décision.	Adoptée
Définition de critères de résultats et évaluation objective des produits.	À l'étude
Poursuite de l'examen des possibilités d'externalisation de certaines activités.	En cours
Maintien de plafonds d'effectifs en complément du processus budgétaire.	Adoptée

secrétariat, ainsi que celui du Groupe des Vingt-Quatre. Il aide la direction à préparer et à coordonner le programme de travail du Conseil d'administration et des autres organes officiels, notamment en arrêtant le calendrier de ces travaux et en veillant au bon déroulement des réunions du Conseil. Il organise aussi l'Assemblée annuelle, en collaboration avec la Banque mondiale.

Le *Département de la technologie et des services généraux* administre et assure la prestation de tous les services essentiels au fonctionnement du FMI : l'information (technologie de l'information, télécommunication, gestion documentaire, archivage et bibliothèque); la construction et l'entretien des installations, les services administratifs généraux (voyages, conférences et restauration, arts graphiques, passation des marchés, sécurité, tant au siège que sur le terrain et sécurité des systèmes informatiques) et les services linguistiques (traduction, interprétation et publications en langues autres que l'anglais). À la suite des attentats terroristes du 11 septembre à New York et Washington, et compte tenu de l'importance prééminente prise par la sécurité ces dernières années, le département a formé une nouvelle division pour coordonner les services dans ce domaine.

Le FMI a aussi des *bureaux* chargés de l'audit interne, de l'évaluation des méthodes de travail, des questions budgétaires, de l'assistance technique et des placements de la caisse de retraite.

Bureau d'évaluation indépendant

Établi par le Conseil d'administration en juillet 2001, le Bureau d'évaluation indépendant (BEI) a pour fonction de produire des évaluations objectives et indépendantes sur des sujets qui se rapportent aux activités du FMI. Il fonctionne indépendamment de la direction et en complète autonomie par rapport au Conseil d'administration du FMI. Il contribue à développer la culture du savoir au sein de l'institution, à faire mieux connaître son travail et aide le Conseil d'administration dans sa tâche de gestion et de contrôle.

Le programme de travail définitif du BEI pour l'exercice 2003 a été mis au point au terme d'un vaste processus de consultation avec les autorités gouvernementales, des organisations non-gouvernementales et des représentants du monde universitaire et du secteur financier, ainsi qu'avec les services, la direction et le Conseil d'administration du FMI.

Les trois projets retenus pour l'exercice 2003 sont les suivants : 1) étude de l'utilisation prolongée des ressources financières du FMI et de ses conséquences pour l'institution; 2) examen de l'ajustement budgétaire dans les programmes appuyés par le FMI dans un groupe de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire; 3) évaluation du rôle du FMI dans trois crises récentes de compte de capital (Brésil, Corée et Indonésie). Le programme de travail et le mandat du BEI, ainsi que des documents de référence et de synthèse sur les trois premiers projets peuvent être consultés sur son site Internet.

Budget administratif et budget d'équipement Réformes budgétaires

Le processus budgétaire interne du FMI a été examiné par un groupe d'experts externes en 2001. Leur rapport contenait diverses recommandations visant à renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité du processus budgétaire du FMI. Le Conseil, réuni en séminaire en juin 2001, a largement approuvé un certain nombre de réformes immédiates :

- chiffrage des ressources totales, avec maintien d'un plafond d'effectifs;
- chiffrage complet des nouvelles propositions pour éviter à l'avenir que certaines missions ne soient sous-financées;
- reprise de la budgétisation à moyen terme;

Tableau 8.2

Budget administratif et budget d'équipement, exercices 2000-03¹*(Millions de dollars EU et de DTS)*

	Exercice clos le 30 avril 2000 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 2001 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 2002 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 2003 : Budget
<i>(Millions de dollars EU)</i>				
Budget Administratif				
I. Dépenses de personnel				
Salaires	267,7	292,1	320,7	348,2
Autres dépenses	149,4	154,0	161,0	173,7
Total partiel	417,1	446,1	481,7	521,9
II. Autres dépenses				
Voyages	84,5	91,3	94,4	112,9
Divers	122,7	138,1	145,3	159,5
Total partiel	207,2	229,4	239,6	272,4
III. Remboursements	(41,3)	(37,5)	(44,6)	(47,9)
Total du budget administratif	583,0	638,0	676,7	746,4
Budget d'équipement				
Budget des projets	39,5	34,6	61,5	215,0
<i>(Millions de DTS)</i>				
Pour mémoire				
Dépenses du budget administratif déclarés dans les états financiers ²	448,4	384,6	530,8	585,0

¹Budget administratif et budget d'équipement approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2003, comparé aux dépenses effectives pour les exercices clos le 30 avril 2000, le 30 avril 2001 et le 30 avril 2002.

²Les états financiers du FMI sont préparés en DTS, conformément aux normes comptables internationales (International Accounting Standards, IAS). Ils comprennent l'amortissement de certains projets du budget d'équipement, ainsi que les prestations sociales du personnel conformément à la norme IAS 19 et d'autres dépenses réconciliées du budget en dollars.

- préparation par les départements de plans d'activités.

Les administrateurs ont aussi appelé, à l'instar des experts, à la poursuite des travaux pour examiner comment établir un cadre budgétaire davantage axé sur les résultats. La direction a créé un groupe d'étude pour considérer des réformes en ce sens et formuler des propositions précises. Le tableau 8.1 donne la liste des recommandations et leur état d'avancement à la fin avril 2002. Certaines réformes seront entreprises durant l'exercice 2003, d'autres sont envisagées pour l'exercice 2004. L'organisation du budget d'équipement a aussi été revue pour en accroître la transparence et l'efficacité.

Budgets et dépenses effectives de l'exercice 2002

Le budget administratif approuvé pour l'exercice clos le 30 avril 2002 (exercice 2002) était de 736,9 millions de dollars, soit 695,4 millions de dollars, net des remboursements. Dans le cadre du budget d'équipement, qui se chiffrait à 40 millions de dollars, un montant de 14,8 millions de dollars a été approuvé pour les projets d'aménagement de locaux, un montant de 15,4 millions de dollars pour les projets d'équipement en technologie de l'information et un montant de 9,8 millions

de dollars pour les grands projets d'équipement en logiciels. Les dépenses administratives brutes effectives de l'exercice se sont élevées à 721,3 millions de dollars, soit 676,7 millions de dollars, net des remboursements, et les décaissements au titre des projets d'équipement à 61,5 millions de dollars (tableau 8.2).

Les dépenses administratives effectives ont donc été inférieures au niveau autorisé de 18,7 millions de dollars. Les principaux facteurs qui expliquent cette situation sont les suivants :

- crédit exceptionnel de 8 millions de dollars en remboursement d'un trop-versé à la Caisse d'assurance maladie et à Group Life Insurance;
- dépenses de voyages inférieures au montant budgétisé à la suite des attaques du 11 septembre 2001;
- annulation de l'Assemblée annuelle 2001.

Ces économies ont toutefois été en partie compensées par l'accroissement des dépenses pour le renforcement de la sécurité.

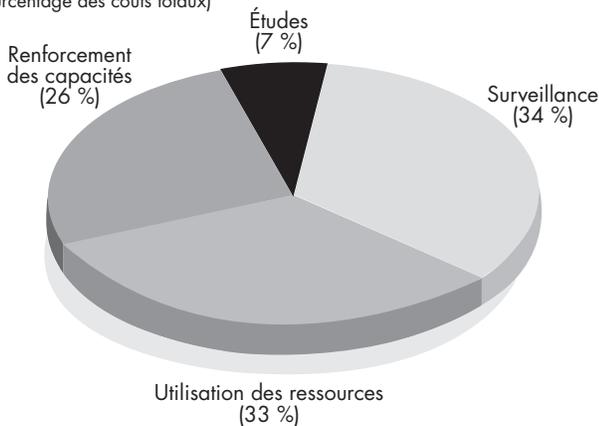
Budgets de l'exercice 2003

En avril 2002, le Conseil d'administration a approuvé un budget administratif brut pour l'exercice 2003 se mon-

Graphique 8.2

Répartition des ressources par domaine d'activité, exercice 2003

(Pourcentage des coûts totaux)



tant à 794,3 millions de dollars (746,4 millions de dollars, net des remboursements), soit une hausse de 7,8 % (7,3 % en termes nets) par rapport au budget de l'exercice précédent. Cet accroissement tient à trois facteurs : l'intensification des travaux sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la hausse des dépenses de sécurité et la création en Afrique de deux centres régionaux d'assistance technique (CRAT; voir chapitre 7). Le coût de tous les autres changements de politique générale ou administrative a été plus que compensé par les économies dues à des gains d'efficacité dégagés au cours de l'examen du budget.

Le rapport des experts externes recommande aussi que le processus budgétaire tienne compte des produits aussi bien que des intrants. D'après les informations disponibles, la répartition des ressources entre les quatre domaines — surveillance, utilisation des ressources du FMI, renforcement des capacités (y compris assistance technique et formation externe) et études — s'effectuera (selon les estimations) comme indiqué au graphique 8.2.

Le Conseil a également approuvé un budget d'équipement de 215,0 millions de dollars pour les trois années à venir, couvrant des projets qui débiteront durant l'exercice 2003, ainsi que l'achèvement de projets déjà en cours. Sur ce total, il est prévu 43,2 millions de dollars pour l'aménagement des locaux et 42,5 millions de dollars pour les systèmes de technologies de l'information. Le reliquat, soit 129,3 millions de dollars, est prévu pour le deuxième bâtiment du siège, ce qui porte le budget total pour ce projet à 149,3 millions de dollars.

Optique à moyen terme

L'objectif à moyen terme de la direction est de maintenir et non d'accroître la taille de l'institution, tout en cherchant à réaliser des gains d'efficacité et à réduire les tâches non prioritaires pour faire place aux nouvelles priorités et réduire le stress. Une hausse nominale de 4,5 % du bud-

get administratif pour les exercices en 2004 et 2005 correspond au coût estimatif des projets existants.

Nouvelles nominations à la direction générale et aux postes de direction

- **Premier Directeur général adjoint.** Le 31 août 2001, Stanley Fischer a quitté les fonctions de Premier Directeur général adjoint qu'il occupait depuis 1994. Anne Krueger, professeur à l'Université de Stanford et ancienne Vice-Présidente de la Banque mondiale, lui a succédé le 1^{er} septembre 2001.
- **Conseiller économique et Directeur du Département des études.** Après dix années au service du FMI, Michael Mussa a quitté ses fonctions le 29 juin 2001. Kenneth S. Rogoff, professeur à l'Université d'Harvard et sommité de l'économie internationale, lui a succédé le 2 août 2001.
- **Directeur du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques.** Après de longues années au FMI, Jack Boorman, qui avait récemment été nommé Conseiller, a quitté ses fonctions le 30 novembre 2001. Son successeur, Timothy Geithner, précédemment sous-secrétaire aux affaires internationales au Trésor américain et Senior Fellow pour l'économie internationale au Conseil des relations extérieures a repris la direction du département le 3 décembre 2001.
- **Directeur du Département des marchés de capitaux internationaux.** Gerd Häusler, précédemment Président de la branche bancaire de la Dresdner Bank AG et membre du Comité de direction du groupe, a été nommé Conseiller et Directeur du Département des marchés de capitaux internationaux le 1^{er} août 2001.
- **Directeur des opérations spéciales.** Anoop Singh, précédemment Directeur adjoint du Département Asie et Pacifique, a été nommé au poste nouvellement créé de Directeur des opérations spéciales le 25 février 2002, avec charge de mener l'équipe des services du FMI travaillant avec les autorités argentines. (Par la suite, le 10 juin, le FMI a annoncé que M. Singh succéderait à Claudio Loser à la direction du Département de l'Hémisphère occidental et que les opérations spéciales seraient intégrées dans l'organigramme du FMI dans le courant de l'été.)

Personnel

Le Directeur général nomme les fonctionnaires, qui n'ont d'obligations qu'envers le FMI et doivent, aux termes des Statuts, faire montre d'une efficacité et d'une compétence technique du «plus haut niveau»; pour que la diversité des nationalités du personnel reflète celle des pays membres, il «doit tenir dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible».

Cette exigence de qualité a conduit le FMI à mettre en place une politique de déclaration financière qui s'applique à l'ensemble du personnel.

Afin de favoriser la continuité et la mémoire institutionnelle dont bénéficient les pays membres, la politique d'emploi est conçue de façon à recruter et à conserver un corps de fonctionnaires internationaux souhaitant faire carrière, du moins en grande partie, au FMI. Cependant, le FMI a conscience qu'il est bon d'offrir des carrières courtes et de recruter des cadres en milieu de carrière afin de tenir compte de l'évolution du marché du travail et d'apporter du sang neuf à l'institution. Pour un certain nombre de fonctions et de qualifications ayant trait surtout à la technologie, à divers services ou à des spécialités très pointues en économie, le FMI a été amené par des considérations pratiques à opter pour des recrutements à court terme ou la sous-traitance.

Au 31 décembre 2001, le FMI employait 787 agents auxiliaires et 1.846 cadres (dont les deux tiers environ étaient des économistes). Il employait en outre 343 contractuels (experts d'assistance technique, consultants et autres employés à court terme) non pris en compte dans le plafond d'effectifs titulaires. Sur les 183 pays membres du FMI, 133 étaient représentés dans ses rangs. (Se reporter au tableau 8.3 pour l'évolution de la ventilation par nationalité des cadres du FMI depuis 1980.)

Recrutement et rétention du personnel

En 2001, 324 fonctionnaires ont été recrutés — 231 de l'extérieur et 93 par titularisation. Le nombre d'embauches externes (125 économistes, 37 cadres de divers niveaux dans les filières spécialisées et 69 agents auxiliaires) est à comparer à celui de 229 en 2000 (soit une augmentation de 2 personnes). Parmi ces recrutées, 78 étaient des économistes en milieu de carrière et 36 (plus une recrutée en interne) sont entrées au FMI dans le cadre du Programme-Économistes, programme d'une durée de deux ans, qui a pour but de familiariser des économistes en début de carrière avec les travaux de l'organisation en les plaçant pendant deux périodes de douze mois dans deux départements différents, et en leur proposant un engagement à titre permanent s'ils donnent satisfaction.

En 2001, 146 fonctionnaires ont quitté le FMI. Le taux de départ des cadres a été de 5,5 % (101 personnes), donc en hausse par rapport à 2000 (5,1 %, soit 88 personnes) et en baisse par rapport à 1999 (5,9 %, soit 92 personnes).

Règlement des différends

Début 2001, la direction a chargé un groupe de trois experts indépendants externes de procéder à un examen approfondi des systèmes et procédures de règlement des différends d'ordre professionnel entre le FMI et ses em-

Tableau 8.3
**Ventilation des cadres du FMI
par région et par nationalité**
(Pourcentage)

Région ¹	1980	1990	2001
Afrique	3,8	5,8	6,6
Asie	12,3	12,7	16,3
Japon	1,4	1,9	1,3
Autres pays	10,9	10,8	15,0
Europe	39,5	35,1	29,7
Allemagne	3,7	4,3	3,7
France	6,9	5,5	3,9
Italie	1,7	1,4	2,2
Royaume-Uni	8,2	8,0	6,2
Russie et autres pays issus de l'ex-URSS	2,0
Europe de l'Est et États baltes			1,9
Autres pays	19,0	15,9	9,8
Moyen-Orient	5,4	5,5	4,5
Hémisphère occidental	39,1	41,0	42,9
Canada	2,6	2,8	3,2
États-Unis	25,9	25,9	25,4
Autres pays	10,6	12,3	14,3
Total	100,0	100,0	100,0

¹Les régions sont déterminées en fonction de la ventilation par pays retenue pour les départements géographiques du FMI. La région Europe regroupe les pays qui relèvent des Départements Europe I et Europe II. La région Moyen-Orient comprend les pays d'Afrique du Nord.

ployés. Les experts ont rendu leur rapport début 2002. Il en ressort que le FMI s'est doté d'un vaste corpus de réglementation interne qui définit les conditions et modalités d'emploi, ainsi que les devoirs, obligations et droits des membres du personnel. Il a en outre mis en place tout un ensemble de systèmes formels et informels pour permettre aux employés de faire part de leurs préoccupations concernant la réglementation régissant les conditions et modalités d'emploi, et pour résoudre les différends d'ordre professionnel. Néanmoins, les experts ont recommandé qu'un certain nombre de modifications ou de clarifications soient apportés aux systèmes et procédures en vigueur. Presque toutes les recommandations ont été acceptées par la direction et il leur sera donné suite au cours de l'exercice 2002. Un rapport résumant le point de vue de la direction sur les mesures suggérées a été remis au Conseil d'administration en avril 2002.

Grille des salaires

Pour recruter et retenir le personnel dont il a besoin, le FMI a établi un système de rémunération et d'avantages annexes qui vise à être compétitif, à récompenser les fonctionnaires performants et à tenir compte des besoins parti-

Tableau 8.4

Grille des salaires du FMI*(Dollars EU, au 1^{er} mai 2002)*

Grade	Minimum de la tranche	Maximum de la tranche	Titres illustratifs
A1	22.210	33.350	Sans objet (les activités à ce grade ont été externalisées)
A2	24.900	37.320	Chauffeur
A3	27.850	41.790	Assistant aux écritures
A4	31.200	46.840	Assistant de secrétariat (débutant)
A5	34.990	52.470	Assistant de secrétariat (expérimenté)
A6	39.100	58.720	Assistant de secrétariat principal, autres assistants (de rédaction, des systèmes informatiques, des ressources humaines, etc.)
A7	43.860	65.800	Assistant de recherche, assistant d'administration
A8	49.120	73.700	Assistant principal d'administration (comptabilité, ressources humaines)
A9	52.240	78.400	Libraire, traducteur, agent de recherche, agent du service des ressources humaines
A10	60.100	90.140	Comptable, agent de recherche, agent d'administration
A11	69.010	103.550	Économiste (débutant, niveau doctorat), avocat, spécialiste (comptabilité, systèmes informatiques, ressources humaines, etc.)
A12	77.280	115.940	Économiste, avocat, spécialiste (comptabilité, systèmes informatiques, ressources humaines, etc.)
A13	86.580	129.840	Économiste, avocat, spécialiste (comptabilité, systèmes informatiques, ressources humaines, etc.)
A14	96.950	145.450	Chef de division adjoint, économiste principal
A15/B1	109.560	164.380	Chef de division, chef de division adjoint
B2	126.310	183.270	Chef de division
B3	150.100	195.310	Sous-directeur de département, conseiller
B4	174.920	218.640	Directeur adjoint de département, conseiller principal
B5	205.980	247.260	Directeur de département

Note : La grille des salaires ci-dessus vise à être compétitive, de manière à permettre au FMI de recruter du personnel hautement qualifié dans tous les pays membres. Elle est réexaminée tous les ans par le Conseil d'administration. Les rémunérations sont maintenues à un niveau comparable à celles qu'offrent pour des grades et postes équivalents des sociétés financières et industrielles et des organismes publics représentatifs, principalement aux États-Unis. Comme les fonctionnaires non américains sont habituellement exemptés de l'impôt sur le revenu sur leur rémunération, celle-ci s'entend net d'impôts, ce qui équivaut généralement aux salaires net après impôts des employés des secteurs privé et public d'après lesquels la grille des salaires du FMI est établie.

culiers d'un personnel multinational et en majorité expatrié. La grille des salaires du FMI est réexaminée tous les ans et ajustée, le cas échéant, sur la base d'une comparaison des traitements versés dans certains établissements privés financiers ou industriels et d'organismes publics principalement aux États-Unis, mais aussi en France et en Allemagne. Après analyse des traitements de référence, la grille des salaires a été relevée de 4,8 % pour l'exercice

2002, et le Conseil d'administration a approuvé une hausse de 4,0 % pour l'exercice 2003 (voir tableau 8.4).

Rémunération des directeurs généraux

Pour prendre convenablement en compte les responsabilités de chacun des directeurs généraux et la relation entre la grille des salaires du personnel et de l'équipe de direction, le barème des salaires des directeurs généraux sera le suivant, à compter du 1^{er} juillet 2001 :

Directeur général	327.880 \$ ¹
Premier Directeur général adjoint	279.596 \$
Directeurs généraux adjoints	266.276 \$

Ce barème fait l'objet de réexamens périodiques sur le fond par le Conseil d'administration et de révisions annuelles. Il est autonome et sans lien avec la grille des salaires d'autres organisations.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Sur recommandation du comité du Conseil des gouverneurs sur la rémunération des administrateurs, les gouverneurs ont approuvé, avec effet au 1^{er} juillet 2001, une augmentation de 4,3 % de la rémunération des administrateurs et de leurs suppléants. La rémunération des administrateurs est de 175.910 dollars². Celle des suppléants est de 152.160 dollars³.

Diversité

Le FMI estime que la diversité du personnel constitue un atout majeur pour améliorer son efficacité en tant qu'institution internationale. La

¹Le Directeur général reçoit en outre une indemnité de 58.680 dollars pour couvrir ses frais de représentation.

²Le Comité chargé de l'examen des rémunérations pour 2001 a pris en considération les salaires et attributions des titulaires de postes comparables, à savoir les plus hauts fonctionnaires du ministère des finances et de la banque centrale d'un échantillon représentatif de pays, et la variation de l'indice des prix à la consommation de ces pays.

³Ces chiffres ne s'appliquent pas à l'administrateur pour les États-Unis et à son suppléant, dont les salaires sont plafonnés par décret du Congrès.

Conseillère principale chargée de la diversité, qui fait directement rapport au Directeur général, a affiné des indicateurs qui permettent d'assurer une meilleure répartition, par nationalité et par sexe, du personnel dans l'organisation (tableaux 8.3, 8.5 et 8.6) et de mieux gérer la diversité dans l'organisation. Conformément à la stratégie du FMI en la matière, le Département des ressources humaines s'est attaché, au cours de l'année civile 2001, à intégrer la diversité dans sa politique et ses pratiques de gestion des ressources humaines et a commencé à travailler à de nouveaux programmes et outils de référence pour guider les efforts du FMI dans ce sens.

La Conseillère principale travaille en étroite collaboration avec le Département des ressources humaines et les autres départements pour examiner les besoins et les moyens de promouvoir la diversité et appliquer les plans d'action, qui sont établis chaque année et font l'objet d'un suivi depuis 1996. Durant l'exercice 2002, les départements ont incorporé ces plans dans des plans globaux de ressources humaines qui formeront désormais le cadre des efforts de promotion de la diversité au FMI. Les plans d'action comportent en général des initiatives en matière de recrutement et de gestion des carrières, ainsi que des programmes d'orientation et de mentorat pour les nouveaux fonctionnaires et des mesures pour améliorer la communication et donner plus de transparence à la politique, aux procédures et aux statistiques de ressources humaines.

Par ailleurs, en plus des mesures visant à prévenir les problèmes ou à y remédier, le FMI donne plus de poids, lors de l'évaluation des cadres de direction et des décisions de promotions, aux compétences en matière de gestion des ressources humaines et de sensibilité à la diversité qui revêtent une importance particulière dans une institution dont les fonctionnaires viennent d'horizons différents. Pour aménager les conditions de travail de manière à ne pas pénaliser la vie de famille, le FMI a ouvert une crèche et il a étendu le bénéfice de la plupart des prestations au compagnon ou à la compagne.

Tableau 8.5
Ventilation du personnel par sexe

Personnel	1980		1990		2001 ¹	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Ensemble du personnel						
Total	1.444	100,0	1.774	100,0	2.633	100,0
Femmes	676	46,8	827	46,6	1.224	46,5
Hommes	768	53,2	947	53,4	1.409	53,5
Personnel auxiliaire						
Total	613	100,0	642	100,0	787	100,0
Femmes	492	80,3	540	84,1	662	84,1
Hommes	121	19,7	102	15,9	125	15,9
Cadres d'exécution						
Total	646	100,0	897	100,0	1.494	100,0
Femmes	173	26,8	274	30,5	513	34,3
Hommes	473	73,2	623	69,5	981	65,7
Économistes						
Total	362	100,0	529	100,0	936	100,0
Femmes	42	11,6	70	13,2	211	22,5
Hommes	320	88,4	459	86,8	725	77,5
Non-économistes						
Total	284	100,0	368	100,0	558	100,0
Femmes	131	46,1	204	55,4	302	54,1
Hommes	153	53,9	164	44,6	256	45,9
Cadres de direction						
Total	185	100,0	235	100,0	352	100,0
Femmes	11	5,9	13	5,5	49	13,9
Hommes	174	94,1	222	94,5	303	86,1
Économistes						
Total	99	100,0	184	100,0	287	100,0
Femmes	4	4,0	9	4,9	31	10,8
Hommes	95	96,0	175	95,1	256	89,2
Non-économistes						
Total	86	100,0	51	100,0	65	100,0
Femmes	7	8,1	4	7,8	18	27,7
Hommes	79	91,9	47	92,2	47	72,3

¹Personnel en service actif seulement.

Les rapports d'étape soumis au Département des ressources humaines par les différents départements au cours de l'exercice 2002 et les informations complémentaires fournies à la Conseillère principale dénotent des progrès sur le plan de la sensibilisation aux questions de diversité, des compétences en la matière, des efforts systématiques et structurés pour la promouvoir et des pratiques de gestion du personnel. La situation s'est également améliorée dans les domaines du recrutement, des promotions et de la représentativité des groupes de fonctionnaires sous-représentés.

Tableau 8.6
**Ventilation du personnel par pays
 en développement et industrialisés**

Personnel	1990		2001	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Ensemble du personnel				
Total	1.774	100,0	2.633	100,0
Pays en développement	731	41,2	1.129	42,9
Pays industrialisés	1.043	58,8	1.504	57,1
Personnel auxiliaire				
Total	642	100,0	787	100,0
Pays en développement	328	51,1	439	55,8
Pays industrialisés	314	48,9	348	44,2
Cadres d'exécution				
Total	897	100,0	1.494	100,0
Pays en développement	343	38,2	586	39,2
Pays industrialisés	554	61,8	908	60,8
Economistes				
Total	529	100,0	936	100,0
Pays en développement	220	41,6	385	41,1
Pays industrialisés	309	58,4	551	58,9
Non-économistes				
Total	368	100,0	558	100,0
Pays en développement	123	33,4	201	36,0
Pays industrialisés	245	66,6	357	64,0
Cadres de direction				
Total	235	100,0	352	100,0
Pays en développement	60	25,5	104	29,5
Pays industrialisés	175	74,5	248	70,5
Economistes				
Total	713	100,0	287	100,0
Pays en développement	274	38,4	92	32,1
Pays industrialisés	439	61,6	195	67,9
Non-économistes				
Total	51	100,0	65	100,0
Pays en développement	6	11,8	12	18,5
Pays industrialisés	45	88,2	53	81,5

Les initiatives visant à amener davantage de femmes aux postes de cadres de direction ont progressé, après avoir marqué le pas en 2001, mais le nombre de ressortissants de pays en développement aux postes de cadres de direction a légèrement diminué. Des efforts concertés sont nécessaires afin de réaliser une diversité satisfaisante du personnel dans une institution qui souhaite qu'on y fasse carrière. L'évolution de la situation est suivie attentivement et les problèmes sont signalés de manière très transparente, notamment dans le rapport annuel sur la diversité, qui est affiché sur le site Internet du FMI.

Nouveau bâtiment

La planification d'un nouvel édifice qui sera construit sur un terrain appartenant au FMI et adjacent au bâtiment du siège actuel est bien avancée. En avril 2002, la commission d'occupation des sols du District of Columbia a approuvé la modification du zonage nécessaire pour réaliser le projet et la démolition du bâtiment occupant le site a commencé. Après examen des offres et sélection d'un maître d'œuvre, le directeur de projet escompte que la construction pourra commencer à l'automne 2002. Une fois ce projet réalisé, l'ensemble du personnel du FMI pourra être regroupé dans l'ensemble constitué par les bâtiments du siège, ce qui réduira ses coûts globaux du fait qu'il n'aura plus besoin de louer des locaux extérieurs. Les travaux devraient être achevés en 2006.